

P23/E2,224

Telephone Bell Main 3956.
des Marchands 1291.
8888

224 RICHELIEU.



Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel de Ville,

St-Cunegonde, 8 octobre 1903

A Mess. L. N. Sénécal Giffui
Cité de St-Henri

Cher Monsieur,

En réponse à votre communiqué du
17 septembre dernier, j'ai l'honneur de vous
transmettre, sous ce pli, copie d'une résolu-
tion adoptée par notre Conseil à sa session
d'hier soir.

Votre tout dévoué
J. O. Vébert



P23/E2,224

Extrait du li^{bre} des minutes de la commissi^{on} l'Eau & Santé en date du
5 Octobre 1903 et approuvé par le conseil à sa séance du 7 Octobre 1903.

Cette commission recommande qu'une somme annuelle de \$75,00 soit offerte
à la cité de St-Henri pour contribuer à l'abolition de la barrière de l'extrémité
Ouest de la rue Notre-Dame et pour l'entretien du chemin de la Côte St-Paul et ce
tant que la cité de Ste-Dunégonie utilisera tel chemin pour le transport de ses dé-
chets.

Vraie copie

J.P. Veber, Greffier

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9751.

Ste. Cunegonde
offre de
contribution re com-
mutation des chemins
à barrières.
8/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224

THE MONTREAL LIGHT HEAT & POWER COMPANY.

OFFICE OF THE GENERAL SUPERINTENDENT

OPERATING

THE MONTREAL GAS COMPANY.
THE ROYAL ELECTRIC COMPANY.
THE MONTREAL & ST. LAWRENCE L. & P. CO.
THE IMPERIAL ELECTRIC LIGHT CO.
THE LACHINE RAPIDS HYD. & LAND CO., LTD.
THE STANDARD LIGHT & POWER COMPANY.
THE CITIZENS' LIGHT & POWER COMPANY, LTD.
THE TEMPLE ELECTRIC COMPANY.

MONTREAL, October, 10th. 1903 .

CORPORATION OF ST. HENRI,

L. N. SENECAI, ESQ.,

SECRETARY TREASURER.



Dear Sir:-

Referring to verbal notification from your Street Inspector Mr. Blais, to our patrolman Lepite, yesterday, about a child having received a shock on Sizer Street, we beg to advise you that we have had the matter investigated and are informed that no one got a shock from our wires.

We find, however, that a gallery has been erected over the sidewalk on a new building at this location, in such a way as to clear our pole only nine inches (9") and our wires to the Street lamp here only twenty (20") inches.

We would also draw your attention to the fact, that at the time of these buildings being erected by Mr. Cote of 105 St. Zoe Street, we removed this pole at our expense on your request to present position as located by your Mr. Blais.

As this pole was located for us by the Town of St. Henri, and as the gallery has been erected in such a way as to be a menace to life and property, we will assume no responsibility should any accident or damage occur at this location.

The family of the tenant Mr. A. Therrien were notified by our line Inspector not to interfere in any way with

P23/E2,224

(2)

L.N.C.

the wires and until receipt of your order to move the pole
at the expense of the Town of St. Henri, we will hold you
responsible should any thing happen here.

Yours truly,

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER COMPANY.

P. Gossler.

GENERAL SUP'T. & ENGINEER.

E.H.B.

*référé à l'inspection
et au procès de l'éclairage*

EMPIRE

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9751^A

Montreal Light Heat
& Power Co.
re fil rue Ste. Joe.
10/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224

accordé Montréal, 13 Octobre, 1903.

M^{re} Eugénie Guay, Mari:
Ville St. Henri;

Monsieur,

La Corporation de St. Henri a, le
trois Mars dernier (1903), dans une cause
nue devant la Cour de Circuit, No 14965, -
obtenu jugement contre Henri J. B. Lussac,
pour \$73.58, pour arriérés de taxes dues
par la partie Sud-ouest du lot No. 1788 du
cadastre de la dite Municipalité de la paroisse
de Montréal; M^{re} Lussac est prié à vous
payer ce montant avec les intérêts & les frais,
veuillez donc vous faire autoriser ou faire
autoriser quelqu'un à donner quittance,
et m'en faire référence.



Bien à vous -
J. P. Lussac, Notaire,
88 St. Gabriel.

Reçu en vertu de
H. C. de la
Municipalité de
St. Henri
le 17 Oct 1903

P23/E2,224

COMMUNICATION
8061 02,00
CITE DE ST. HENRI.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9752

J. P. Lamarche
re l'acte de J. B. Senecal
13/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224

G. M. BOSWORTH,
Chairman of the Executive.

EAST END WORKS,
Frontenac Street, Hochelaga

WEST END WORKS,
Notre Dame Street, St. Henry

THE MONTREAL UNION ABATTOIR COMPANY

J. BEAMISH SAUL,
Secretary-Treasurer.

Head Office,
703 FRONTENAC STREET.

MONTREAL, 13th Oct. 1903.

*Maintain the
business of the
abattoir open
for a while*

G.
TO THE MAYOR AND ALDERMEN OF ST. HENRY.

Gentlemen.,

I beg leave to submit, for your consideration, the following proposition:-

The Montreal Union Abattoir Company will agree to renounce all rights and privileges under the existing agreement with the City of St. Henry as to the operation of a public Abattoir in said City of St. Henry, providing you will cancel all taxes, other than school taxes, due from the Montreal Union Abattoir Company up to date; and also in the event of you deciding that the erection of an abattoir is necessary in the City of St. Henry, we are to have the option of erecting and operating the abattoir, this proposition to be without prejudice.

Yours truly,


Chairman of Executive.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9752

Montreal Union Abattoir
de arrangement avec
la Cite.

13/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224

Montreal 13th. October 1903.

L.N. Senecal Esq.,
Sec'y. Treas.
St. Henry, P.Q.

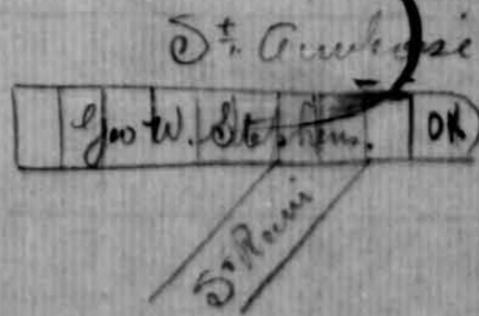
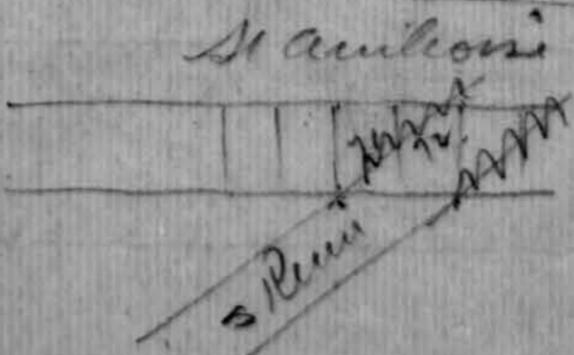
Dear Sir:-

adoption

I am willing to concede gratuitously to the Town of St. Henry two lots for the continuation of the Street to St. Ambroise St:-
1st. On condition that the street shall be graded and macadamized within three months from this date.
2nd. The side lines of the proposed extension shall be at right angles with St. Ambroise St.
3rd. The width of the street over my lots shall be the width of fifty feet.
4th. A post at least five feet high must be planted at each corner of the lots taken for the street thus inserted  firmly in the ground at a depth of four feet six  inches, and having the numbers of the lots marked  on each face thereof. The whole work to be done by the City Surveyor of St. Henry at the expense of the municipality. I will send my own surveyor to confirm the work after it is done.

Yours truly,

Geo W. Stephenson



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9754

Geo. W. Stephens
re prolongement
de la rue St. Remi

13/10/03



P23/E2,224

16 Octobre 1903

Province de Québec }
 Cité de Saint-Henri } A une session de Comité
 Général du Conseil de la Cité
 de Saint-Henri, tenue à Saint-Henri,
 au lieu ordinaire des sessions du dit
 Comité, Vendredi le Seizième jour d'
 Octobre, Mil-neuf-cent-trois conformément
 à la loi, à laquelle session sont présents
 M. M. W. Robidou, Chs. Fortier, F. Seguin
 Jos. Ethier, Jos. Senecal J. Velleneuve, J.A.
 Major et W. Labriche formant un quo-
 rum sous la présidence de Mr. le Pro-
 maire Senecal, il est résolu et adopté, ce
 voir;

Résolu que l'Inspecteur Général, soit au-
 torisé à acheter des arbres et les faire
 planter au carré de l'église, rue Ste.
 Elisabeth.

Résolu que le Président du Comité de
 Feu soit autorisé à acheter des "Babcocks"
 extincteurs chimiques pour les incendies
 pour l'usage du département de Feu.

et la séance est levée.



J. Senecal
 Secrétaire.

Joseph Senecal
 Président

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9754^A

Comité Général

"Achat d'arbres"

"Barré Ste Elisabeth"

"Extincteurs chimiques"

16/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224

Montréal, 13 octobre 1903.

A SON HONNEUR LE MAIRE,
et à Messieurs les Conseillers de la Cité de St. Henri.

Messieurs,

Quoique des accusations mensongères et des démarches injustes aient été faites contre moi par certains membres de votre Conseil, soutenus par des personnes du dehors animées de mauvais sentiments à mon égard, sans qu'on ait cru devoir me communiquer ces accusations et m'appeler à me défendre devant votre Conseil, je crois qu'il est de mon devoir comme honnête homme et comme serviteur fidèle jusqu'à ce jour, de vous offrir par les présentes, ma démission comme inspecteur des bouilloires, en vertu de vos règlements de la Cité de St. Henri.

J'ai l'honneur de prier votre Conseil, de vouloir bien à sa prochaine séance, accepter ma démission comme inspecteur des bouilloires.

J'ai l'honneur d'être,

Votre humble serviteur,

accepté
William Leclaire



CITE 'DE SAINT-HENRI

Archive No. 9755

Wm. Leclair
demi-missionne comme
Inspecteur de bouillottes
13/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224

BEAUDIN, CARDINAL, LORANGER & ST. GERMAIN,
AVOCATS,
1808 RUE NOTRE-DAME.

TELEPHONE BELL 1615.

BUREAU DE POSTE, BOITE 2263.

S. BEAUDIN, O. R.
J. T. CARDINAL, L. L. B.
L. J. LORANGER, L. L. D.
P. ST. GERMAIN, L. L. L.

Montréal, 12 octobre 1903.

L. N. Sénécal, Ecr.,
Secrétaire trésorier,
Ville St Henri.

Cher monsieur,

Mr F. X. Borduas, marchand-tailleur, demeurant au No 3519 de la rue Notre Dame, en la cité de St Henri, nous charge de vous écrire pour réclamer des dommages par suite du changement de niveau de la rue Notre Dame en face de sa propriété.

Espérant que cette affaire pourra se régler à l'amiable entre vos officiers et Mr Borduas, nous demeurons

Vos obéissants serviteurs,

Beaudin Cardinal Loranger & St Germain

*refaire a-
L'ingénieur et
a l'avocat*



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9755^A

Beaudin & Cardinal
re reclamation de dom-
mages de St. L. Bourdugas
12/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224



Corporation of Westmount.

Town Hall, 21, Stanton Street,

Westmount, Oct. 14th, 1903.

L.N. Senecal, Ecr.,
Sec-tresorier,
St. Henri de Montreal,
Que.

Cher Monsieur;-

Je suis chargé par M. le Maire de vous dire qu'à raison d'une séance prolongée en comité l'assemblée du Conseil n'a pas eu lieu hier soir.

Cependant le plus grande nombre des Conseillers se sont verbalement prononcé en faveur d'accepter la proposition de payer à St. Henri \$100.00 par année pour être libéré de péages sur les chemins conduisant à la Cote St. Paul et à Verdun.

La proposition devrait être définitivement décidée à la prochaine séance du Conseil.

Bien à vous,

L.N. Senecal
Sec-tresorier



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9756

Westmount
Contribution et com-
mutation des chemins
à barrières.

14/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224

Montréal, 14 octobre, 1903.

Au maire et aux échevins
de la cité de Saint-Henri.

Messieurs,

Dans une cause de G.W. Stephens contre la cité de Saint-Henri, l'enquête et l'audition ont eu lieu en juin dernier. Le juge Loranger qui présidait le tribunal, prit alors la cause en délibéré.

Mais le 25 septembre dernier, l'honorable juge rendit un jugement, dont je vous envoie une copie, par lequel il ordonne aux parties de ré-ouvrir leur enquête et de procéder à la preuve sur certains faits. Cette preuve se fera lundi prochain. Je sais que M. Stephens va faire entendre trois témoins très compétents pour établir sa manière de voir sur les faits mentionnés dans le jugement. Je crois que la ville de Saint-Henri devrait également assigner et faire entendre trois témoins très au fait.

Veillez donc me suggérer le nom des personnes, que d'après ~~moi~~ je devrais faire venir en cour.

J'avais compté sur M. Vanier; mais ce monsieur me dit qu'il ne croit pas être en état de donner un témoignage de quelque importance sur les faits mentionnés au dit jugement. Il faudra alors voir ailleurs.

J'assiterai à la séance de ce soir, et nous pourrions alors causer plus longuement de la chose.

Votre bien dévoué,

Louis Coderre



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9757

Louis Coderre

re cause:

Geo. W. Stephens

vs.

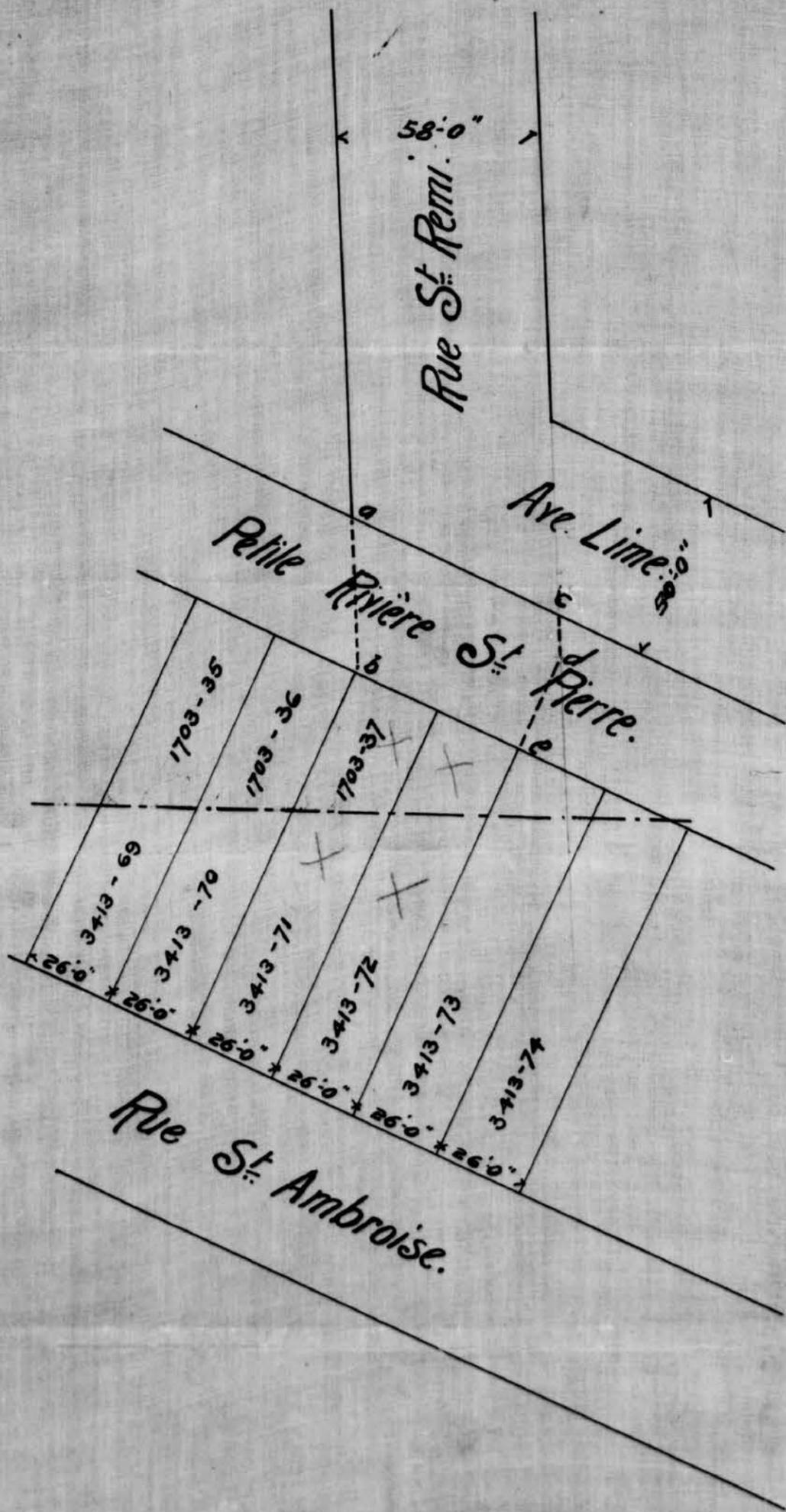
La Cite -

14/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224



P23/E2,224

Chemins de Fer, Tramways, Routes,
Aqueducs, Canaux d'Egouts,
Pavages, etc.

Installations de Pouvoirs Moteurs
DE TOUTES SORTES.

ARCHITECTURE,
EDIFICES PUBLICS ET PARTICULIERS,
ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS, ETC.

ARBITRAGES, EXPERTISES.

J. EMILE VANIER,

Ingenieur Civil et Architecte, Arpenteur
Provincial.

B.A.S.—A.M.C. Soc. I.C.—M. Soc. I.C. DE FRANCE.
M. Soc. DES ARCHITECTES DE LA P. DE Q.

...BUREAUX: Chambres 64, 65, 66 et 67 Edifice Imperial,
No. 107 RUE ST-JACQUES.

Montreal, le 14 Octobre, 1903.

L. N. Sénécal, Ecr. Greffier
Cité de St. Henri.

Cher Monsieur,



J'ai rencontré hier après-midi Mr. G.W. Stephens, à sa demande, à son bureau, au sujet de la question du prolongement de la rue St. Rémi, sur ses lots qui bordent la rue St. Ambroise. Mr. Stephens m'a montré un projet de lettre qu'il nous adressait à ce sujet et je vous donne ci-inclus un petit croquis montrant ce qu'il a l'intention de faire. On peut prolonger la rue St. Rémi de manière à ce qu'elle prenne la largeur de deux lots bordant la rue St. Ambroise, soit 52 pieds. Il est vrai que la rue St. Rémi, au nord de la rivière St. Pierre a 58' de largeur, mais cette différence de largeur ne serait pas beaucoup apparente étant donné la courbe que cette rue ferait à la petite rivière. Le croquis ci-joint indique l'endroit où la rue arriverait sur les lots. Il peut se faire qu'il y ait un déplacement, mais si j'ai bien compris, Mr. Stephens donnerait la largeur de 2 lots quand même. J'ai fait préparer ce petit croquis pour l'information du Conseil le cas échéant. Si la proposition Stephens est adoptée, il faudra piqueter la rue sur les lots et corriger le croquis s'il y a lieu.

Bien à vous,

J. Emile Vanier

CITÉ DE SAINT-HENRI

Archive No. 9758

J. Emile Varrier
Prolongement de la
rue St. Remi.

14/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224

Association Saint-Jean-Baptiste
STE-ELISABETH DU PORTUGAL,
ST-HENRI.

14 Oct 1903

A son Honneur Monsieur le Maire
et Messieurs les Echevins
de la ville St Henri.

Messieurs

vous êtes cordialement
invités, à assister, aux grandes
courses de demain, 15 Oct 1903.
au Parc Royal, à Beauville,
au bénéfice de la Confrérie
St Vincent de Paul, Paroisse
St Elisabeth de Portugal.

C'est une bonne œuvre,
et nous comptons sur votre
concours à tous.



Bien
votre
Le Comité
B. B. B. B. B.
Secrétaire.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9759

Soc. St. Jean Baptiste
Union de Pique
Section Ste Elisabeth.
invite le Conseil a
assister aux courses.
14/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224

87 St. Matthew St.,
Montreal, Oct. 16th/03

To the Mayor & Councillors
of the City of St. Henry.

Gentlemen:-

We the Executors of the estate Willliam Brodie respectfully submit our claim for damages to our property joining Mr. Bickerdikes which we consider is worth double the amount awarded him; as our property is larger, more valuable and suffers more damage as the street level is higher, causing the water to run into our place.

If your Honorable Councils desires we could meet you some time to talk over the claim.

Yours most respectfully,

John L Brodie
John L Brodie
Executors Estate Wm. Brodie.

P23/E2,224

The City of St Henry,

To Estate late Wm Brodie,

Dr.

you can quote

1903.

10th October

To damage at this date to property
at corner of Notre Dame Street and
Grand Trunk line by reason raising
embankment of Notre Dame Street op-
posite and to the West of the pro-
perty

\$1500.00



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9759^A

Succ. W. Brodie
reclamation de dom-
mages

16/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224

The Union of Canadian Municipalities

(For Executive Officers see other side)

SECRETARY-TREASURER'S OFFICE

W. D. LIGHTHALL, M.A., F.R.S.L.
Hon. Secretary-Treasurer
180 St. James Street
M. P. COCHRANE,
Asst. Secretary
BUREAU OF INFORMATION
504 BOARD OF TRADE BUILDING

MONTREAL, 17th Oct. 1903

Dear Mr Mayor,-

The following telegram has been sent out by our President Mayor Cook of Ottawa.

"Senate amendments protecting Municipal and Provincial rights refused by Commons. Wire protest to me and your Member immediately against federalizing street railways and in favor of Municipal consent re poles, wires, and conduits."

Kindly wire him as requested immediately so that we may have an expression of opinion from all principal places to present at the conference next Tuesday.

Yours truly

W. D. Lighthall

Hon. Sec, Tres, U.C.M.

*M. Lighthall
dit que l'on fail
un quel a envoyé
télégramme*



The Union of Canadian Municipalities

Officers for the Year ending 1st August, 1904.

F. COOK, Esq.
(Mayor of Ottawa), President.

W. D. LIGHTHALL, M.A., F.R.S.L.
(Ex-Mayor of Westmount), Hon. Secretary-Treasurer.

EXECUTIVE COMMITTEE.

PROVINCE OF ONTARIO

1st Vice-President, Adam Beck, Esq. Mayor of London
2nd " " Thos. Urquhart, Esq. Mayor of Toronto
3rd " " G. M. Roger, Esq. Mayor of Peterborough
4th " " J. W. Drake, Esq. Mayor of Windsor
5th " " Joshua Dyke, Esq. Mayor of Fort William

PROVINCE OF NOVA SCOTIA

1st Vice-President, Adam B. Crosby, Esq. Mayor of Halifax
2nd " " D. H. Campbell, Esq. Alderman.

PROVINCE OF MANITOBA

1st Vice-President, John Arbuthnot, Esq. Mayor of Winnipeg
2nd " " Robert Barclay, Esq. Alderman.

PROVINCE OF QUEBEC

1st Vice-President, H. Laporte, Esq. Alderman, Montreal
2nd " " Wm. Farwell, Esq. Mayor of Sherbrooke
3rd " " C. Lebeuf, Esq. Alderman, Montreal
4th " " C. P. Fabien, Esq. Mayor of St. Cunegonde
5th " " Lt. Col. G. S. Vien Warden of Levis Co.

PROVINCE OF NEW BRUNSWICK

1st Vice-President, Alex. W. McRae, Esq. Alderman, St. John
2nd " " John Palmer, Esq. Mayor of Fredericton

PROVINCE OF BRITISH COLUMBIA

1st Vice-President, T. F. Neelands, Esq. Mayor of Vancouver
2nd " " W. H. Keary, Esq. Mayor of New Westminster

PROVINCE OF PRINCE EDWARD ISLAND

1st Vice-President, Dr. James Warburton, Mayor of Charlottetown
2nd " " James Paton, Esq. Councillor

The President and Hon. Secretary-Treasurer.

HONORARY MEMBERS

PAST PRESIDENT AND VICE-PRESIDENTS

Ex-President, OLIVER A. HOWLAND, Esq., K.C., C.M.G., Hon. Member of Executive Committee.

W. D. MORRIS, Esq.	Ex-Mayor, Ottawa, Ont.
D. B. WOOD, Esq.	" Brantford, Ont.
AARON READ, Esq.	" Owen Sound, Ont.
T. H. G. DENNE, Esq.	" Peterboro, Ont.
ALEXANDER KELLY, Esq.	" Brandon, Man.
CHARLES HAYWARD, Esq.	" Victoria, B. C.
W. D. LIGHTHALL, Esq.	" Westmount, Que.
DR. A. HAWK,	" Galt, Ont.
ALEX. MONTBRIAND, Esq.	" St. Cunegonde, Que.
DR. J. O. CAMIRAND	" Sherbrooke, Que.
A. C. FRASER, Esq.	Mayor, Brandon, Man.
JAS. COCHRANE, Esq. M.L.A.	Mayor, Montreal, Que.
W. M. KNOWLES, Esq.,	Ex-Councillor, Westmount, Que.

J. P. VEIBERT,
SECRETARE DE LA PROVINCE DE QUEBEC
224 RUE RICHELIEU,
STE. CUNEGONDE.

M. P. COCHRANE,
ASST. SECRETARY
BUREAU OF INFORMATION,
504 BOARD OF TRADE BUILDING,
MONTREAL.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9760

Union des Muni-
cipalités Canadien-
nes re bill des tram-
ways a Ottawa-
17/10/03.



P23/E2,224

P23/E2,224

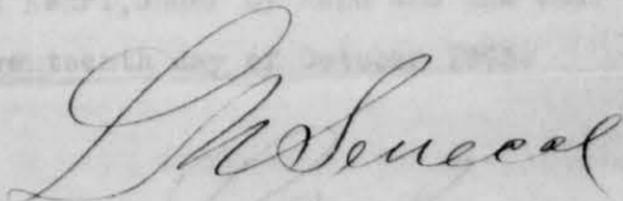
Province de Quebec
City of Saint Henri
Cite de Saint Henri

Aux Habitants de la Cite de saint Henri et a tous ceux qu'il
qu'il appartiendra.

AVIS PUBLIC est par le present donne que les Listes des Elec-
teurs Municipaux pour les Quartiers St.Antoine, St.Henri, St.-
Jacques et St.Augustin sont maintenant completees et deposes
au Bureau du Conseil de la Cite de Saint Henri et y resteront o
ouvertes a l'examen des interesses et de leurs representants
durant les quinze jours suivant la date de cet avis.

Dans cet interval de quinze jours quiconque croira de-
voir se plaindre des dites listes ou de quelqu'unes d'elles
pour lui ou pour une autre personne pourra le faire en don-
nant a cet effet au Greffier Tresorier un avis par ecrit men-
tionnant l'objet de sa plainte.

Donne a/ Saint Henrisous mon seing et le sceau de la
Corporation ce Dix-Septie/me jour de Octobre 1903.



Greffier et Tresorier

Bureau du Conseil
Hotel-de-Ville
5 Place Saint Henri.



P23/E2,224

Province of Quebec
City of Saint Henri

To the Inhabitants of the City of Saint Henri and to all whom
it may concern.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the lists of Municipal Elec-
tors for the St. Antoine, St. Henri, St. James and St. Augustin
Wards are now completed and deposited in the office of the
Council of said City of Saint Henri and they shall remain open
to the inspection of all parties interested and their represen-
tatives during the fifteen days next after the date of the
present notice.

In such space of fifteen days any persons having a ground
of complain in respect of such lists or any one of them person-
nally or for another may complain thereof by giving to that
effect a written notice to the City Clerk of the said City x
specifying the ground of complaint.

Given at Saint Henri, under my hand and the seal of the
Corporation, this seventeenth day of October 1903.

L. M. Senecal

Clerk & Treasurer

Office of the Council
City Hall No. 5
Place Saint Henri.



P23/E2,224

Province de Québec
Cité de Saint-Henri

Je, soussigné Adolphe Senecal, constable spécial de la cité de Saint-Henri, et résidant en la dite cité, certifie sous mon serment d'office que le Onzième jour de Juillet 1903, j'ai affiché trois vraies copies dûment certifiées dans les langues française et anglaise, comme suit savoir:-

Une vraie copie dûment certifiée dans les langues française et anglaise à la porte de l'Eglise catholique, apostolique et romaine de Saint-Henri, sise et située en la dite cité, coins des rues St. Pierre et St. Jacques; une autre copie certifiée comme susdit à la porte de l'Hotel-de-Ville de la Cité de Saint-Henri sise et située coin des rues St. Jacques et place Saint-Henri, et une autre copie certifiée comme susdit à la porte de l'Eglise catholique apostolique et romaine de Ste. Elisabeth sise en la dite Paroisse de Ste. Elisabeth dans la cité de Saint-Henri, et je certifie de plus avoir lu le dit ~~placard~~ et avis public à la porte de l'Eglise catholique apostolique et romaine de Saint-Henri, à l'issue du service divin du matin, Dimanche le ^{18^{ème}} ~~18^{ème}~~ jour de ^{Octobre} ~~Septembre~~ 1903.

En foi de quoi j'ai fait et donné le présent rapport ce ^{19^{ème}} ~~18^{ème}~~ jour de ^{Octobre} ~~Septembre~~ 1903, pour servir et valoir ce que de droit.

Adolphe Senecal

Constable spécial

P23/E2,224

MADE IN U.S.A.

W.S. & B. PARAGON LINE

MADE IN U.S.A.

1702
Paysi 200
par emolument
ce 21/10/03

MADE IN U.S.A.

MADE IN U.S.A.

MADE IN U.S.A.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9761

*Avis et Retour
re depot des listes
Municipales.*

17/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224

St. Henri, 19. Octobre, 1903.

COMMUNICATION
8061 78100
CITE DE ST. HENRI.

A. Mr. le Maire de St. Henri
Cher monsieur.

Nous, propriétaires de St. Henri, situé aux alentours de la manufacture de Mrs. Gauzé et Fils, rue St. Jean à St. Henri, nous vous demandons une faveur, qui sera de nous, reçue avec reconnaissance, c'est à dire, de bien vouloir, exiger de Mrs. Gauzé et Fils, qu'ils aient à mettre, leur cheminée de manufacture, en état, à ce qu'elle nous surpasse pas, par la fumée, et qu'elle nous cause pas de dommage à notre propriété, en espérant que vous prendrez notre requête en considération, au plutôt possible, car cela nous cause beaucoup de dommage. Nous sommes vos tout dévoués

Philias Blain Rue Lacroix 41

COMMUNICATION
OCT 24 1903
CITE DE ST. HENRI.

- St. Marie = 83
- Maria Jackson Lacroix 99
- Olinier Pécarie 34571 même
- Mad. Charles Lacroix n. 1 8434
- Joseph Lussier rue Lacroix 66
- Prosper Guérin 33919 rue St. Jean
- Joseph Guéroux 33919 rue St. Jean
- Philippe Blain Rue Nord-Jam 3393
- Octave Bourbonnais St. Jean 83
- Désiré Lambert St. Jean 83
- Curé Dereche St. Jean 85
- Alphonse Lussier Lacroix
- M. Petit St. Jean
- Eph. Rabey Block-Dame
- Arthur Pelletier St. Jean

le sieur
inspecteur
municipal
a été
avisé
à ce
sujet

FOLIO DES MINUTES
198
780 octobre
1903
CITE DE ST. HENRI

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9762

Requête de Citoyens
se plaignant de la chemine
de la Mpe. U. Pauze & fils.
19/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224

Montreal, 20 Octobre 1903

Reçu du Greffier trésorier de la Cité de Saint Henri,
une copie de la liste parlementaire de la Cité de Saint-
Henri, pour l'année 1903.

*De'cary & Maund
Reçu*

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9763

Registrateur don
ne reçu re listes par
lementaires 1903

20/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224

Dandurand, Brodeur & Boyer.
Avocats.

R. DANDURAND, C.R., SENATEUR.
L. P. BRODEUR, C.R., M.P.
LOUIS BOYER, B.A., B.C.L.

TELEPHONE BELL "MAIN 2635"

Batisse de l'Assurance Liverpool & London & Globe,
114 RUE ST-JACQUES, (Vis-à-vis le Bureau de Poste.)

MONTREAL, CANADA, 20 Oct. 1903

Monsieur le Maire Guay,
Hotel de Ville,
St. Henri.

*Reçu
de la
Mairie*



Cher Monsieur Guay,

Dans une action prise par mon bureau contre la Montreal Water & Power Co. pour Madame Marie Marguerite Roy, veuve de O.E.Dandurand, pour dommages résultant d'une défecuosité d'une borne fontaine, coin des rues St.Antoine et Marin, la compagnie défenderesse vient de plaider qu'il est vrai que de l'eau s'est, de temps en temps, échappée de la borne fontaine, par la faute et négligence des employés de votre corporation, qui ont mal fermé cette borne fontaine quand ils s'en sont servis pour l'arrosage des rues. La compagnie, en conséquence, rejette toute la responsabilité des dommages qui ont pu s'ensuivre sur la corporation. Ces dommages ont été causés durant l'année 1901 et 1902. Seriez-vous assez aimable pour faire faire une enquête par votre inspecteur auprès des employés qui se sont servis de cette borne fontaine durant ces deux années, afin que je puisse ~~expliquer~~ cette accusation, qui d'après ce que votre Mr.Blais me dit, serait absolument fausse, car Mr.Blais a toujours été d'avis que cette borne fontaine était défectueuse. L'accusation précise portée par la compagnie contre vos employés, est que vos employés nefermaient pas suffisamment la borne fontaine quand ils s'en servaient, et qu'en conséquence, l'eau s'échappait de l'ouverture pratiquée au bas de la borne fontaine.

P23/E2,224

Dandurand, Brodeur & Boyer,
Avocats.

TELEPHONE BELL "MAIN 2635"

Batise de l'Assurance Liverpool & London & Globe,
114 RUE ST-JACQUES, (Vis-à-vis le Bureau de Poste.)

R. DANDURAND, C.R., SENATEUR.
L. P. BRODEUR, C.R., M.P.
LOUIS BOYER, B.A., B.C.L.

MONTREAL, CANADA.....

Vous seriez bien aimable si vous me communiquez le résultat du
rapport qui vous sera fait.

Je demeure, Monsieur le Maire,

Votre tout dévoué,

R. Dandurand

*Je pense que la lettre
est restée à l'air.*

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9764

R. Dandurand

In re cause:

M. Roy vs. O.E. Dandurand

vs.

Montreal Water S. Co.

20/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

(Form 4)

IN YOUR REPLY
REFER TO

St Idon STATION *21 Oct* 190*3*

*Mr Eugene Luay,
Maire
Ville St Henri*

Honorable Monsieur

*Je vois dans "La Presse"
que l'inspecteur des chaudières à vapeur Mr Wm.
Ledere a donne sa demission. Si la position
est encore vacante, voulez-vous s.o.p. donner
mon nom comme aspirant a la position
J'ai des references de premieres classes au
Grand Trunk, comme Ingenieur et trois an-
nees de service satisfaisant a la même
Cie,*

Votre humble serviteur.

*W. Mackuff
St Idon Jct.
Comte de Laprairie,*

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9765

W. MacDuff
fait application com.
me inspecteur des bouil
loies.

21/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224

FORM 5.

Aux Avocats de la Cité.



Montreal, 7 Juillet 1906

No. 3900

Bureau des Reclamations.

Rapport concernant la réclamation de J.B. Cyr, entrepreneur, demeurant au No. 1215 rue St-Antoine, St-Henri.

Mr. Cyr dit qu'en 1892, il a bâti un immeuble qui porte les Nos. 1213 & 1215 rue St-Antoine, en bois & briques, sur un niveau qui lui a été donné dans le temps par l'ingénieur de St-Henri, Mr. Simard; mais il y a 3 ans la rue fut rehaussée, et par conséquent le trottoir fut aussi relevé de plusieurs pouces, ce qui fait que les caves de la propriété du réclamant, ont, d'après lui, été assombries. Les deux soupireaux se trouvent encaissés dans le trottoir, pour environ 11 pouces, et le réclamant dit qu'il ne peut vaquer dans ces caves, qu'avec l'aide d'une lumière artificielle, au lieu qu'auparavant, il avait suffisamment de lumière du jour, par les dits soupireaux. Il dit aussi que sa plainte a été faite en temps voulu, mais qu'elle est toujours restée en suspens, devant le conseil de la Cité de St-Henri.

Ayant visité les dites caves, le 5 juillet courant, nous les trouvons dans un état passable sur ce point de lumière. Nous avons pu les visiter sans lampe ni chandelle, mais nous admettons que la lumière venant du dehors a été un peu diminuée par ce changement de niveau. Pour ce qui est de la conservation des légumes, ou autres choses semblables, nous considérons les dites caves suffisamment éclairées; mais comme Mr. Cyr n'a pas de hangar, et qu'il ne peut pas s'en bâtir, en raison du rétrécissement de son terrain en arrière, par la compagnie des chars urbains, nous croyons que les caves sont un peu sombre, pour l'usage général que Mr. Cyr est obligé d'en faire.

Avec le présent rapport, nous vous soumettons tous les documents concernant cette cause, tel que plans de la Cité de Montréal & de la Cité de St-Henri, fait dans le temps (1903) par l'ingénieur Vanier & l'opinion de l'avocat Coderre, etc.

J. J. Lussier

P23/E2,224



30458 City Hall
Montreal

I Juin 1906 19

3900

M. J. R. Barlow,
Inspecteur de la Cité.

Monsieur:-

M. Jean Bte. Cyr 1215 St. Antoine, dit que le niveau
du trottoir a été changé vis-à-vis sa propriété portant les Nos. Civiques
1213 & 1215 de la rue St. Antoine dans le quartier St. Henri, et il réclame
des dommages.

Un rapport obligé.

Votre dévoué.

J. P. Perrin
Sec. D.R.

Maison bâtie en 1892

*M. Anselmi
Rapport & sketch
1906*

P23/E2,224

FORM R 414 B.

Subject

John R. Barlow,
CITY SURVEYOR

City Surveyor's Office,

30458
Montreal, June 6th 1906

John R. Barlow, Esq.
City Surveyor

Sir,

I beg to report that I have taken some levels opposite Mr. J.B. Cyr's property, 1213 et 1215 St Antoine Street, in St. Henry Ward.

Mr. Cyr complains that he is short of light in his cellar on account of the sidewalk having been raised opposite his premises.

He got his levels, he says, from the Engineer, then in charge of St. Henry, in 1892, built his house accordingly, but later the level of the street was changed to the actual level, say about one foot higher, and that he suffers damages for which he always held the Municipality responsible.

I do not think, though, that he has less light in his cellar on account of the sidewalk having been raised. It is rather due to the high buildings right opposite to his place and the sketch I just furnish, shows ^{why} ~~how~~ his cellar is now rather dark -

Respectfully
H. Auclair,
Asst. City Surveyor.

P23/E2,224

J. EMILE VANIER
Ingénieur et Architecte

BUREAUX:
NO. 107 RUE ST-JACQUES
MONTREAL

Montréal, le 21 Octobre, 1903.

L. N. Sénécal, Ecr.

Greffier de la Corporation,
Cité de St. Henri.



Cher Monsieur,

Dans cette affaire de réclamation de Mr. J. B. Cyr, au sujet du niveau du trottoir en face de sa propriété, Nos. 1213 et 1215, rue St. Antoine, j'ai l'honneur de faire rapport que cette question a été examinée avec soin, que des mesurages précis ont été faits et que les conclusions de cet examen sont les suivantes, savoir:

1o. qu'il n'est pas de record à l'effet que l'ingénieur Simard ait jamais donné de lignes et niveaux vers 1891 ou 1892, au moment où Mr. Cyr aurait bâti sa propriété, d'après ce qu'il prétend;

2o. que le 25 Mai 1892, alors qu'on faisait le nivellement des rues de St. Henri en vue d'établir les plans officiels qui ont été homologués deux ou trois ans après, le trottoir existant en face de la propriété bâtie de Mr. Cyr était au niveau indiqué par la ligne bleue sur le croquis ci-joint;

3o. qu'à cette même date du 25 Mai 1892, les allèges des chassiss de cave de la maison Cyr occupaient la position qu'ils ont aujourd'hui, c'est-à-dire en bas du trottoir d'alors et aussi en bas du trottoir d'aujourd'hui et que par conséquent, les chassiss en question ont toujours été en contre-bas du trottoir lors même de la construction de la bâtisse;

P23/E2,224

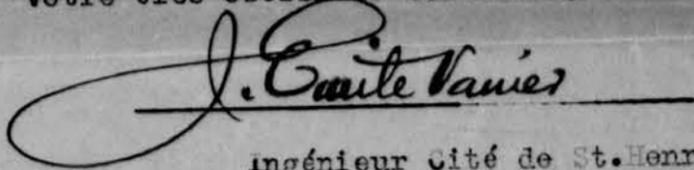
-2-

4o. qu'à l'appui de l'opinion que je me suis formée de cette question, on remarquera que le seuil en pierre ou première marche des deux portes contigues que l'on trouve sur le croquis joint, a été placé, lors de la construction de la bâtisse, pour convenir au trottoir existant en 1892 et convient encore parfaitement au trottoir nouveau actuel, qui serait élevé au-dessus de l'ancien que de 4" environ;

5o. qu'en résumé, je suis d'opinion que la réclamation de Mr. Cyr n'a aucune raison d'être et qu'il ne souffre aucun dommage, étant donné que lors de la construction de sa bâtisse, il aurait délibérément mis ses chassis de cave en contre-bas du trottoir existant, et que d'un autre côté, les marches d'entrée aux logements seraient absolument au niveau voulu.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,


ingénieur Cité de St. Henri.

P23/E2,224

CITE DE ST HENRI

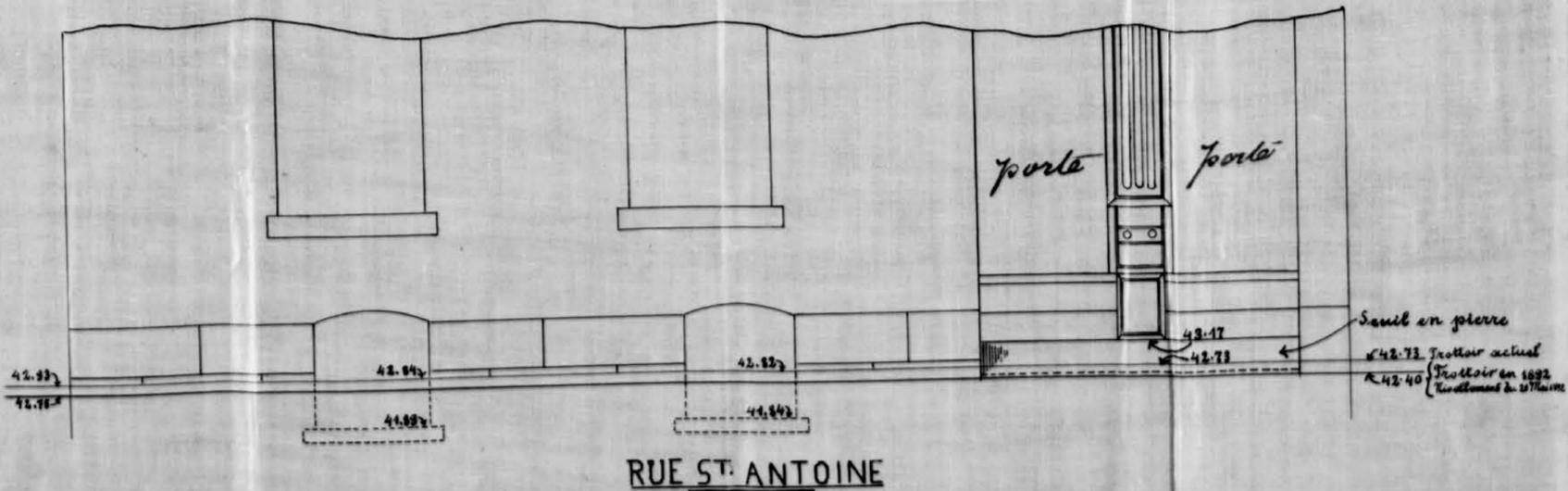
— Plan montrant la façade et les trottoirs —
— anciens et nouveaux —

— de la propriété J. B^{TE}. CYR —
RUE ST ANTOINE N^{OS} 1213 ET 1215

Montreal, le 9 octobre 1903

Echelle de $\frac{3}{8}$ de pouce par pied

Préparé par:
J. Guite Lussier
Ingénieur de la Cité de St Henri



12

11

10

9

8

7

6

5

4

3

2

1

15X cm 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30

J. Emile Vanier
rapport de reclamation
J.B. Cyr & plan.
21/10/03

FOTIO DES MINUTES
192
21 Oct

P23/E2,224

1 1 0 2 A

P23/E2,224

A MONSIEUR LE MAIRE &

AUX ECHEVINS DE LA VILLE DE *St Louis*

existence toute dévouée à une œuvre de laquelle, votre
Municipalité retirera les plus précieux services.

Messieurs,

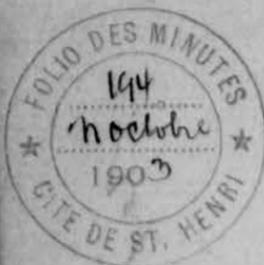
La société de protection pour les femmes, les
vieillards et les enfants, de la Cité de Montréal, 321
rue Dorchester, a l'honneur de vous exposer:-

Que cette société toute philanthropique et humani-
taire, s'est formée dans le but de protéger: la femme, le
vieillard et l'enfant, de la manière suivante:-

- refuse*
10. Procurer à chacun d'eux, le secours de la loi,
dans tous les cas où, ces derniers seraient en butte
aux mauvais traitements de ceux qui leur doivent, pro-
tection, secours et assistance;
 20. Faire disparaître la mendicité publique;
 30. Venir en aide à ceux qui, soit par suite de
vieillesse, infirmité, accidents, délaissement, jeune
âge, veuvage ou autrement, sont dans l'impossibilité
absolue de pourvoir à leur subsistance;

Dans cet ordre d'idées, et pour obtenir les résul-
tats désirés, la société s'adresse à tous les citoyens
de bonne volonté, sans distinction de religion ou de
nationalité, et à chacun d'eux, une modeste obole, pour
lui permettre d'atteindre ses fins.

La société s'adresse humblement à vous Monsieur le
Maire et Messieurs les Echevins, pour vous demander une
allocation annuelle, portée au budget de vos œuvres de
charité.



P23/E2,224

-2-

Votre concours sera pour assurer à la société une existence toute dévouée à une oeuvre de laquelle, votre Municipalité retirera les plus précieux services.

Le Président de la société, sera trop heureux sur votre réquisition, de vous donner tous les détails supplémentaires que vous désirerez de lui.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Maire et Messieurs les Echevins, la considération parfaite de vos soussignés

J.H.Lévesque,

Président

A. Rivet,

Secrétaire

par les Procureurs de la société,

Rodier Roussin
16 St-Jacques

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9766

Société de protection
pour les femmes, les en-
fants et les vieillards
demande une alloca-
tion.

21/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224

9767

St. Henri, municipalité
Dossiers divers

Succession Cazalais
rue St Jacques

Voir no:

7204

3^{ème} série

CONSEIL

Rapports et dossiers divers

Voir: # 90

Voie, Commission

Rapports adoptés

Lettre de la dactylo de
M. Jarry, Avocat de la
Ville.

P23/E2,224

EXTRAIT.

Des Minutes d'une Assemblée du Conseil de la Cité de Saint Henri

Tenue le Vingt unième jour d'Octobre 1903

" Résolu que si Monsieur Edwin Leroux veut déclarer, par lettre, sous sa signature, envoyée au Conseil de la Cité, qu'il renonce a tous dommages quelconques pouvant résulter du changement des profils officiels de la rue St. Augustin, de Notre-Dame au Canal, à sa propriété nouvellement érigée sur dette dite partie de la rue St. Augustin, il aura le droit et la Cité lui confère par les présentes le droit, jusqu'au jour ou la maison actuelle disparaîtra pour une cause quelconque, à l'existence sur les trottoirs de la Cité, en face de sa dite maison, à une marche en pierre sur fondations, le cout de la dite marche, de son posage, et des dites fondations étant à la charge de la Cité; et que copie des présentes soit transmise à Mr. Leroux." *J'accepte aux conditions écrites dans cette lettre.*

Certifié vrai extrait,

Edwin Leroux

L. M. Senecal

Greffier et Trésorier.

P23/E2,224

PHONES 1224
MARCHANDS -
BELL - 8157



Bureau du Greffier de la Cité
Hôtel de Ville,

St-Henri, 23 Octobre 1903.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli,
un extrait des minutes d'une assemblée du Conseil de la
Cité de Saint-Henri, tenu le 21 Octobre 1903.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur

Votre très obéissant serviteur

L. Sévère
Greffier de la Cité.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9768

Edwin Leroux
Consent a un arrange
ment. se niveau rue
St. Augustin.
21/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224

22 Oct 1903

Dear Mr Senecae

Your favor of 22 duly
received - While I am
desirous of getting our
little difficulty settled
as quickly as possible -
I am afraid that a
meeting now while the
case is en delibere might
offend the judge - I will
however be ready to give
serious consideration to any
proposition the council
may make - Thank you
very much for the
invitation - I am

Ju



Yours truly
G W Stephen

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9709

Geo. W. Stephens
re règlement de sa
cause contre la cite
22/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224



LE CLUB NATIONAL

*accuser recu
du conseil de
proceder au cimetiere*

Montréal, 25 Octobre 1903

ARTHUR GEOFFRION, *Président*,
1614, rue Notre-Dame,
Téléphone Bell, Main 2899

EVARISTE BRASSARD, *Vice-Président*.

J. O. LACROIX,
Secrétaire-Archiviste.

EUGÈNE BASTIEN,
Assistant Secrétaire-Archiviste.

DENIS BLANCHET,
Secrétaire-Correspondant.

J. A. ROULEAU, M. D.,
Trésorier.

M^r Eugène Roy
Maire de St-Henri



Monsieur le Maire

Le Club National fera sa démonstration annuelle au tombeau de notre illustre et regretté compatriote, Morin, le 1^{er} Novembre prochain.

Nous avons l'honneur de vous inviter, Monsieur le Maire, ainsi que tous vos collègues du Conseil de Ville de St-Henri, à vous joindre à nous dans cette démonstration qui revêt pour nous un caractère quasi national.

Les avis de leur départ ont été rendus au Monument National, le plus tard à midi, le 1^{er} Nov. Le départ s'effectuera au Monument National, à 1 heure p. m. précise.

En attendant compter le Conseil de St-Henri au nombre de nos amis, ce jour là. Nous demandons

Votre haute et digne assistance

Arthur Geoffrion
Prés.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 2770

Club National
(Arthur Geoffrion)
invite le Conseil à la
demonstration Mercier.
25/10/03



P23/E2,224

23 Octobre 1903

Province de Québec
Cité de Saint-Henri

A une session de Comité
General du Conseil de la Cité
de Saint-Henri, tenue a Saint-Henri au
lieu ordinaire des sessions du dit Comité
Vendredi le vingt-troisième jour d'Octobre
Mil neuf cent trois, conformément à la
a laquelle session sont présents Mr. le
Maire E. Guay et M. M. W. Robidoux, Chs.
Fortier, F. Sigouin, J. Ethier, W. Labriche, J.
A. Major, Jos. Senecal et Jos. Villeneuve, for-
mant un quorum, sous la présidence de
Mr. le Maire;

Resolu et adopté que Mr. J. E. Janvier soit
invité a assister au Conseil en Comité,
Vendredi prochain au sujet de l'expro-
priation de la propriété M. Kercher, che-
min Cote St. Paul, et apporter les plans.

La question du règlement de dommages
à Mr. G. W. Stephens est referé à l'Avo-
cat de la Cité.

Resolu et Adopté que Mr. le Greffier soit
autorisé d'écrire a la Cie Grand Trunk
Railway l'informant que les traverses
des rues sont en très mauvais état et
que la Cie. ait a réparer le chemin.
et la séance est levée.



J. Senecal
Secrétaire.

E. Guay
Président

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9771

Comité Général

"J. E. Vanier"

"Succ. M^c Kercher"

"G. W. Stephens"

"G. J. R. System"

23/10/03

Voir # 9708

9723

9782

Archives Municipales
de Montréal.

Si vous vous départis-
sez de ce document
veuillez en prévenir
sans retard
L'ARCHIVISTE

If transmitting this
document to another
party please, without
delay, advise the
ARCHIVIST



P23/E2,224

P23/E2,224

St-Henri 27 Oct 1903

St Baclair

A son honneur le maire N Maire
et Messieurs les échevins de la
Cité de St-Henri

Messieurs ^{non quelle rue} ^{à la Cité de St-Henri}



Les soussignés exposent la pénible
position qui leur est faite par la négligence
de la Montreal Water & Power Coy qui refuse de
nous donner une conduite d'eau, depuis
plus d'un an que la demande en est faite
et rien ne vient, nous croyons fermement que
les travaux à faire coûteraient si peu
que le trip pour cent obligatoire pour
forcer la dite compagnie à s'exécuter
serait dépassé car ayant cette amélioration
d'autres seraient prêts à habiter donc nous
nous confions à votre honorable conseil
en vue d'avoir justice et en vue du progrès
qui pourrait en résulter et confiants en
votre esprit de justice nous avons signé

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9772

N. Boisclair et
N. Maire, se plaignent
de la Montreal Water
& Power Co. re service
d'eau.

27/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224

COMMUNICATION
NOV 1 1903
CITÉ DE ST. HENRI

Montreal
Oct. 27/913

FOLIO DES MINUTES
703
4 Nov.
1903
CITÉ DE ST. HENRI

Copies to archives.
Ce 2 nov/1903
cu & cadence.

Mrs. James Stewart
met with accident on Thursday
morning of 27 in between the
hour of 10 to 11 o'clock on in
front of door No. 348. Notre Dame
St. St. Henri. West. result of
rotten plank on side walk
also. Mrs. Moffatt was passing by
in afternoon and she was very
near getting same result with
plank when she stepped on it
went up only she having the
presence of mind.

P23/E2,224

I had to call Doc
Langlot for My wife was had
with knee and fall she got give
her a shaken up. Doc. Opinion
was that it might be very seriously
and perhaps might not but
he is attending her with medicine
and loosen to was knee so it
very painful and been laid
up since that is to say cant do
no work or walk but very
little on it she is Oblige to
have help to do her work

Mrs James Stewarth

107. Burget. St
St. Henri

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9773

James Stewarth
re accident arrivé à
Dame Stewarth
27/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224

GRAND TRUNK RAILWAY COMPANY OF CANADA

SOLICITOR'S OFFICE

A. E. BECKETT, L. L. B.
SOLICITOR.

MONTREAL, Oct. 27th 1903

*refuse au Conseil
de la Ville
refuse a l'union*

L. N. Senecal, Esq.

City Clerk, City Hall,
St. Henri.



Dear Sir:-

On the 26th inst. the Grand Trunk Ry. Co. were served with a suit at law at the instance of one Joseph Beaudry, demanding the sum of \$1000.00 damages, interest and costs, for an accident which he claims happened to him at St. Elizabeth street crossing, St. Henri, on the 31st August, 1903, about half past six o'clock in the evening.

The Railway Company propose to contest this case and will be obliged to bring the City of St. Henri in in warranty under the agreement between the Railway Company and the City of St. Henri of the 8th September 1900.

The present notification is given to you so that you may be advised early of the facts, and make preparation either to settle or defend the action, as you may see fit.

Yours truly,

A. E. Beckett

Solicitor.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9774

Grand Trunk Ry. Syst.
a. E. Beckett.
re accident a Joseph
Beaudry
27/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224

Province de Québec
Cité de Saint Henri

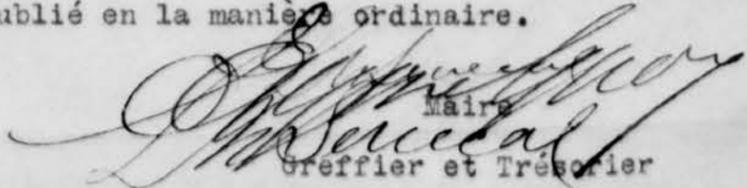
A une session générale du Conseil de la Cité de Saint Henri, tenue à Saint Henri, au lieu ordinaire des sessions du dit Conseil, Mercredi le Vingt huit Octobre mil neuf centtrois, conformément à la loi, à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Eugène Guay et M.M. les Echevins Jos. Senecal, F. Sigouin, Wilbrod Labrèche, Jos. Villeneuve, J.A. Major, Jos. Ethier et Wilfrid Robidoux, formant un quorum sous la présidence de Mr. le Maire, un règlement sous le numéro Cent quarante deux (142) a été passé et adopté.

REGLEMENT NO. 142.

Il est ordonné et statué par le règlement numéro Cent quarante-deux (142) comme suit:-

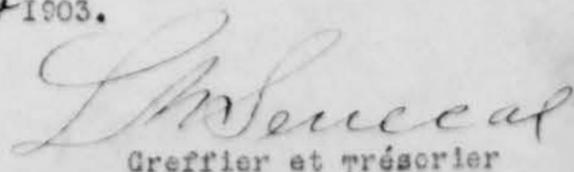
1o Que le nom de la rue "Agnès" soit changé en celui de "Guay", celui de "Avenue du Parc" en celui de "Villeneuve", celui de "Bel-Air" en celui de "Major", celui de "Walnut" en celui de "Sigouin", celui de "Chestnut" en celui de "Lacasse", celui de "Cobnut" en celui de "Lenoir", celui de "Acorn" en celui de "Ethier", celui de "Poplar" en celui de "Robidoux", celui de "Palm" en celui de "Fortier", celui de Lime en celui de "Labrèche", celui de "Butternut" en celui de "Leclair", celui de "Petite St. Antoine" en celui de "Senecal", celui de "Metcalf" en celui de "Bernanrd", et celui de "Annie" en celui de "Décarie".

2o Que le présent règlement devienne en force le jour de sa publication et soit publié en la manière ordinaire.


Maire
Greffier et Trésorier

Je soussigné, certifie que l'extrait ci-dessus est une vraie copie du règlement No. 142, tel que passé par le Conseil à sa session du 28 Octobre 1903.

Donné à Saint Henri sous mon seing et le sceau de la Corporation, ce Septième jour de ~~Novembre~~ 1903.


Greffier et Trésorier

P23/E2,224

Province of Québec
Cité de Saint Henri

At a special session of the Council of the City of Saint Henri

Aux habitants de la Cité de Saint Henri et à tous ceux qu'il
appartiendra.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'à une session du conseil
de la Cité de Saint Henri, tenue à Saint Henri, au lieu ordinaire
des sessions du dit Conseil, Mercredi le Vingt huitième jour d'Oc-
tobre mil neuf cent trois, conformément à la loi, un règlement sous
le numéro Cent quarante deux (142) a été passé et adopté, concernat
le changement de nom de certaines rues, tel que le tout appert plus
amplement au dit règlement numéro 142, dont copie dûment certifiée
est annexée aux présentes.

Il peut être pris communication du dit règlement No. 142 au
Bureau du Conseil, les jours de bureau, entre neuf heures de l'a-
vant-midi et quatre heures de l'après-midi.

Donné à Saint Henri sous mon seing et le sceau de la Corpora-
tion, ce Septième jour de Novembre 1903.

L. P. Senecal
Greffier et Trésorier

J. P. Senecal
Mayor
Clerk & Treasurer

I, the undersigned certify that the above extract is a true copy
of by-law number One hundred and forty two (142), same as passed
by the Council at its session of the 28th of October 1903.



Given at Saint Henri, under my hand and the seal of the Cor-
poration, this Seventh day of November 1903.

L. P. Senecal
Clerk & Treasurer

P23/E2,224

Province of Quebec
City of Saint Henri

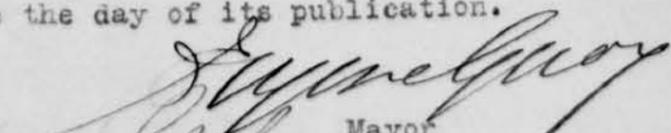
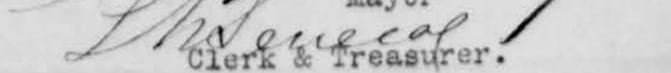
At a general session of the council of the City of Saint Henri held at Saint Henri at the ordinary place of meetings of the said council, Wednesday the Twenty eighth day of October One thousand nine hundred and three, in conformity with the law, at which session are presents His Worship the Mayor Eugene Guay and gentlemen Aldermen Jos. Senecal, F. Sigouin, Wilbrod Labrèche, Jos. Villeneuve, J.A. Major, Jos. Ethier and Wilfrid Robidoux, forming a quorum under the presidency of His Worship the Mayor, a by-law under number One hundred and forty two (142) was passed and adopted.

BY-LAW NO. 142.

It is ordained and enacted by by-law number One hundred and forty two (142) as follows viz:-

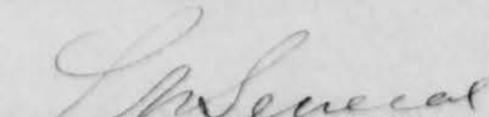
1o That the name of "Agnès" street be change to "Guay", that of "Avenue du Parc" to "Villeneuve", that of "Bel-Air" to "Major", that of "Walnut" to "Sigouin", that of "Chestnut" to "Lacasse", that of "Cobnut" to "Lencoir", that of "Acorn" to "Ethier", that of "Poplar" to Robidoux", that of Palm" to "Fortier", that of "Lime" to "Labrèche", that of "Butternut" to "Leclair", that of "Petite St. Antoine" to "Senecal", that of "Metcalf" to "Bernard", and that of "Annie" to "Décarie".

2o That the said by-law shall be published in the ordinary manner and shall come into force the day of its publication.


Mayor

Clerk & Treasurer.

I, the undersigned certify that the above extract is a true copy of by-law number One hundred and forty two (142), same as passed by the council at its session of the 28th of October 1903.

Given at Saint Henri, under my hand and the seal of the Corporation this Seventh day of November 1903.


Clerk & Treasurer



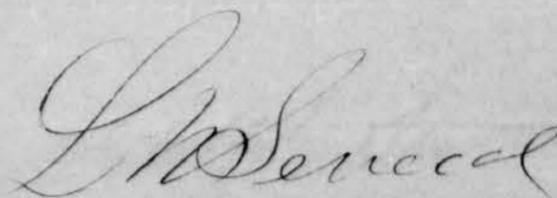
P23/E2,224

Province of Quebec
City of Montreal

PUBLIC NOTICE is hereby given that at a general meeting of the council of the City of Saint Henri, held at Saint Henri at the ordinary place of meetings of the said council, Wednesday the 28th day of October One thousand nine hundred and three (1903) in conformity with the law, a by-law under number one hundred and forty two was passed and adopted concerning the changing of name of certain streets as more fully shown in the said by-law No. 142, whom a duly certified copy is annexed to the present.

It can be taken communication of the said by-law No. 142 at the office of the council, during the office days, from nine o'clock to four o'clock in the after-noon.

Given at Saint Henri under my hand and the seal of the Corporation this Seventh day of November 1903.


Clerk & Treasurer



P23/E2,224

Province de Québec

Cité de Saint Henri

Je soussigné, Adolphe Genecal, constable spécial de la Cité de Saint Henri, certifie par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le *Septième* jour de *Novembre* 1903, j'ai affiché trois vraies copies dûment certifiées dans les langues françaises et anglaise, du règlement No *142* et l'avis public du dit règlement, et ce aux endroits ordinaires des affiches, et je certifie de plus avoir lu le dit règlement et avis public à la porte de l'Eglise catholique apostolique et romaine de Saint Henri Dimanche le *Huitième* jour de *Novembre* 1903, après le service divin du matin.

En foi de quoi j'ai fait et donné le présent rapport pour servir et valoir ce que de droit ce *Neuvième* jour de *Novembre* 1903.

Adolphe Genecal

Constable spécial

P23/E2,224

MEMORANDUM
A. S. U. M. EDAM

Handwritten signature

*Commissaire
\$4.00
Pays 400
Huit 03 30*

Faint, mostly illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the document.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9775

Reglement
142

Changement de nom
des rues.

28/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224

PELLETIER & LÉTOURNEAU,
AVOCATS,
No 20, RUE SAINT-JACQUES.

LOUIS CONRAD PELLETIER, C. R.
SÉVERIN LÉTOURNEAU, L. L. B.

BUREAU DE LA SEIGNEURIE DE BELGIL
TÉLÉPHONE BELL, MAIN 1809

28 Octobre 1903.
MONTREAL, 190.....

refere a l'ingenieur
Monsieur le Maire & Messieurs les Echevins de la Cité
de St-Henri,



St-Henri.

Messieurs.

Les travaux que votre Corporation a fait exécuter sur la rue Notre-Dame, en 1894 et 1895, ont abaissé le niveau de cette rue d'au moins deux pieds, en face de la propriété de M. Wilfrid Robidoux, portant le No 3565 de cette dite rue. Pour pouvoir faire servir sa propriété aux fins commerciales pour lesquelles il l'avait construite, M. Robidoux a dû, à cause de ce changement de niveau de la rue, faire abaisser d'autant son plancher et faire faire beaucoup d'autres travaux, et ces travaux lui ont coûté la somme de \$400.00; sa cave qui avait sept pied de hauteur n'en a plus qu'environ que quatre pieds et demi et ne peut être creusée à cause des fondations.

Par suite, la valeur de cette cave a subi une diminution d'au moins \$2.00 par mois ou d'une somme capitale de \$500.00. Nous sommes chargés de vous demander, à titre d'indemnité, le paiement des susdites sommes de \$400.00



P23/E2,224

PELLETIER & LÉTOURNEAU,
AVOCATS,
No 20, RUE SAINT-JACQUES.

LOUIS CONRAD PELLETIER, C. R.,
SEVERIN LÉTOURNEAU, L. L. B.

BUREAU DE LA SEIGNEURIE DE BELGIL
TÉLÉPHONE BELL, MAIN 1809

MONTREAL, 28 Octobre 1903. 190

refere a l'ingénieur
Monsieur le Maire & Messieurs les Echevins de la Cité
de St-Henri,

St-Henri.



Messieurs.

Les travaux que votre Corporation a fait exécuter sur la rue Notre-Dame, en 1894 et 1895, ont abaissé le niveau de cette rue d'au moins deux pieds, en face de la propriété de M. Wilfrid Robidoux, portant le No 3565 de cette dite rue. Pour pouvoir faire servir sa propriété aux fins commerciales pour lesquelles il l'avait construite, M. Robidoux a dû, à cause de ce changement de niveau de la rue, faire abaisser d'autant son plancher et faire faire beaucoup d'autres travaux, et ces travaux lui ont coûté la somme de \$400.00; sa cave qui avait sept pied de hauteur n'en a plus qu'environ que quatre pieds et demi et ne peut être creusée à cause des fondations. Par suite, la valeur de cette cave a subi une diminution d'au moins \$2.00 par mois ou d'une somme capitale de \$500.00. Nous sommes chargés de vous demander, à titre d'indemnité, le paiement des susdites sommes de \$400.00



P23/E2,224

& LÉTOURNEAU
AVOCATS,
RUE SAINT-JACQUES.

LOUIS CONRAD PELLETIER, C. R.
SÉVERIN LÉTOURNEAU, L. L. B.

- 2 -

BUREAU DE LA SEIGNEURIE DE BELCIEL
TÉLÉPHONE BELL, MAIN 1809

MONTREAL, 190.....

~~1000.00~~ et 500.00, soit la somme totale de 1900.00.

Nous espérons que cette affaire sera réglée d'ici à
quinze ~~xxxxx~~ novembre et que nous ne serons pas dans la
nécessité de recourir aux procédés rigoureux.

Nous avons l'honneur d'être

Chers Messieurs,

Vos dévoués Serviteurs,

Pelletier & Létourneau

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9775A

Pelletier & Letourneau
reclamation de dommages
de W. Robidoux

28/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224

TELEPHONE MAIN 4376.

H. U. BECK, MANAGER.

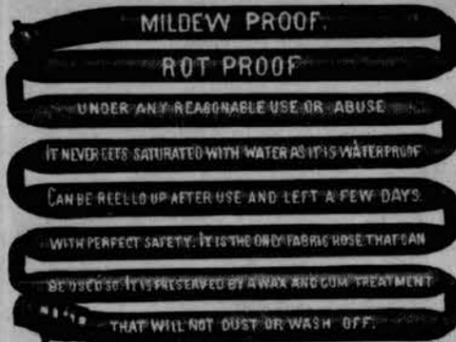
14 ST. SACRAMENT STREET.

The Canadian Fire Hose Company.

Selling Agents for

The Canadian Rubber Co.

Seagrave's Fire Apparatus.



Sole Agents for Canada
OF CELEBRATED
WAX and GUM TREATED FIRE HOSE.

BRANDS:

- Unique
- Keystone
- Patrol
- Arrow
- Knickerbocker
- Safety.

SUPPLIES

- Chemical Engines
- Combination Waggons
- Aerial Trucks
- City and Village Trucks
- Hose Waggons
- Hose Carts
- Hand Engines
- Gasoline Engines
- Steam Engines
- Water Towers
- Fire Extinguishers
- Lanterns, Nozzles
- Couplings, Play-Pipes
- Hose Racks, Axes
- Rubber Coats, Boots
- Helmets, anything and
everything for
Fire Departments.

Montreal, Oct 28th 1903.

Chairman and Members.

Fire Committee.

St. Henri, Que.

Gentlemen:-

We beg to tender for the supplying of
your Fire Department with Underwriters Chemical fire
extinguishers at \$30.00 each.

Hoping to be favored with an order.

yours respectfully.

THE CANADIAN FIRE HOSE CO.

H. U. Beck
.....Manager.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 2776.

Canadian Fire Hose
Company -
soumission re extincteur
Chimiques
28/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224

G. M. BEWORTH,
Chairman of the Executive.

J. BEAMISH SAUL,
Secretary-Treasurer.

THE MONTREAL UNION ABATTOIR COMPANY

EAST END WORKS,
Frontenac Street, Hochelaga

WEST END WORKS,
Notre Dame Street, St. Henry

Head Office,
703 FRONTENAC STREET.

MONTREAL, 28th Oct. 1903.

TO THE MAYOR AND ALDERMEN OF ST. HENRY.

*Accepté
Kooler défend le renoncement de l'arr.
sur la publiec démission
1903 sur la démission
sans résolution*

Gentlemen.,

The resolution adopted by the Council of St. Henry whereby it was proposed that the Montreal Union Abattoir Company should agree to renounce all rights and privileges under the existing agreement with the City of St. Henry as to the operation of a public abattoir in said City and to pull down the buildings erected on the Company's land and subdivide the said lands within a reasonable time from 1st November next, in consideration of which the City of St. Henry will agree to renounce and cancel all municipal taxes other than school taxes now due from the Montreal Union Abattoir Company, is hereby accepted by the Montreal Union Abattoir Company.



Yours truly,

J. Beamish Saul
Chairman of Executive

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9777

Montréal Union Abattoir
rearrangement avec
la Cité.
28/10/03



P23/E2,224

refuse à la
prochaine assemblée
des minutes pour l'admission
pro d'écire



M. le Maire et aux membres du conseil de la
ville de St. Henri.

Monsieur,

J'ai l'honneur de solliciter la position
d'Inspecteur de Chaudières à vapeur de la ville
de St. Henri.

Pour certifier de ma compétence j'appelle
respectueusement votre attention sur les faits
suivants:

J'ai à mon acquis un certificat d'Inspecteur
et aussi un certificat de 1^{re} classe pour la
marine et engins stationnaires, je suis
maintenant à l'emploi de la Boiler Inspection
of Canada comme Inspecteur de Chaudières
de la ville de Montréal et de la Province de
Quebec pour leurs assurances.

Je ne doute pas qu'avec la bonne volonté
que je saurai y mettre je puisse vous donner
pleine satisfaction et que vous de votre côté
vous ne considériez pas trop frayer les services
d'un Inspecteur en lui donnant l'aide
nécessaire pour accomplir son travail.

J'ose espérer que vous ferez ma

P23/E2,224

demande en sérieuse considération.

Veuillez me croire

Votre dévoué serviteur

A. Georges Champagne

27 rue Annie

St. Henri

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9778

A. G. Champagne
demande d'être nommé
Inspecteur de bouilloires
28/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224

Montréal, 30 octobre, 1903.

Au maire et aux échevins
de la cité de Saint-Henri.

COMMUNICATION
OCT 30 1903
CITÉ DE ST. HENRI

Messieurs,

Le notaire Morin m'a dit après-midi que le projet de contrat ~~entre~~ la cité de Saint-Henri et les syndics des chemins à barrières de Montréal, amendé suivant l'entente intervenue entre les parties il y a quelques jours au bureau des dits syndics, est prêt et n'attend plus que les signatures.

Veillez donc passer une résolution autorisant M. le maire et M. le Greffier à signer le dit contrat pour et au nom de la cité de Saint-Henri.

~~Une~~ copie de cette résolution devra être envoyée à M. Morin, pour être annexée in variatur au contrat susdit.

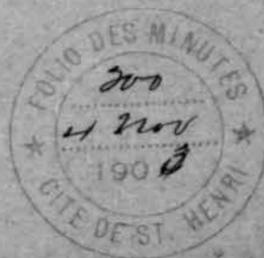
Votre bien dévoué,

Louis Côté

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9779

Louis Coderre
re commutation des
chemins à barrières
30/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224

G. N. Ducharme,
Président.

G. B. Burland,
Vice Président.

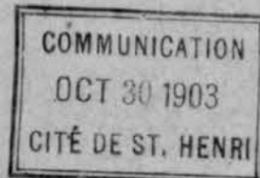
Tancrède Bienvenue,
Gérant Général.

*rapport au Comité
des Finances*

La Banque Provinciale
du Canada.

Montréal, 30 octobre 1903

A Son Honneur le Maire et
Messieurs les Echevins de la
Cité de St Henri.-



Messieurs.-

Nous référant à notre lettre du 27 Aout écoulé
re l'achat par cette banque de vos débentures, émission de \$242,000. n
nous devons vous informer que suivant convention avec M. Ethier &
Labrèche, nous avons déposé au crédit de la Cité de St Henri, à notre
département d'épargne la somme de \$247,166. le 15 Octobre courant.
Comme vous le voyez il y a un mois de différence au sujet de ce crédit
dans nos livres mais nous ne sommes pas du tout responsables de ce
retard attendu que nous avons donné l'ordre de faire imprimer les di-
tes débentures dès aussitôt que nous avons pu avoir de votre Greffier
les documents établissant la légalité de l'émission et nous ne les
avons recus que le 19 Octobre alors qu'il vous a fallu jusqu'à aujourd-
d'hui pour signer les dites débentures.

De fait si nous devions faire la chose très
strictement nous ne vous donnerions pas crédit au 15 Octobre mais plus
tard car encore une fois il n'y a eu aucun retard de notre part et nous
avons décidé le 15 Octobre par compromis.

P23/E2,224

Espérant que le tout sera à votre entière satisfaction et vous promettant à l'avance le même dévouement que nous avons eu par le passé pour votre importante Corporation, lorsqu'il s'agissait de faire des emprunts temporaires,

Nous nous soucrivons.

vos bien dévoués et respectueux
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA


Gérant Général

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9780

Banque Provinciale
- du Canada -
rachat de debentures
\$242000.⁰⁰

30/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224

Montréal, 30 octobre, 1903.

COMMUNICATION
OCT 30 1903
CITÉ DE ST. HENRI

COMMUNICATION
OCT 30 1903
CITÉ DE ST. HENRI

Au maire et aux échevins
de la cité de Saint-Henri.

Messieurs,

Agissant conformément à une résolution de votre conseil en date du 21 octobre courant, j'ai aujourd'hui même fait signifié au conseil de la Ville de Westmount, que la cité de Saint-Henri a décidé de faire faire immédiatement les travaux nécessaires de réparation à l'égout de la rue Ste. Antoine, et que la dite cité de Saint-Henri doit s'adresser à la Ville de Westmount, les travaux terminés, pour le recouvrement de la quote-part qu'elle a le droit de faire payer par la ville de Westmount dans le coût des dits travaux.

Votre bien dévoué,

Louis Coburn

P23/E2,224

Saint-Henri, 30 octobre, 1903.

COMMUNICATION
NOV 4 1903
CITÉ DE ST. HENRI

Au maire et au conseil
de la Ville de Westmount.

Messieurs,

A sa séance du 21 octobre courant, le conseil de la cité de Saint-Henri a passé et adopté une résolution, décidant de faire faire par les employés de la cité de Saint-Henri les travaux de réparation qui sont devenus nécessaires à l'égout de la rue St-Antoine, (travaux dont un lettre du greffier de la dite cité de Saint-Henri vous a fait connaître la nature), et que ces travaux soient faits aux frais des deux corporation de la cité de Saint-Henri et de la Ville de Westmount.

A la même séance, le soussigné, avocat de la cité de Saint-Henri, a été autorisé de donner avis à la Ville de Westmount de cette décision du conseil de la cité de Saint-Henri.

C'est pourquoi,

Je, soussigné, avocat de la cité de Saint-Henri, conformément à une résolution du conseil de la dite cité de Saint-Henri adoptée le 21^{ème} jour d'octobre 1903, donne par les présentes avis au conseil de la Ville de Westmount que la cité de Saint-Henri a ~~également~~ décidé de faire faire immédiatement les travaux de réparation devenus nécessaires à l'égout de la rue St-Antoine (travaux dont le conseil de la Ville de Westmount connaît la nature par une lettre du greffier de la cité de Saint-Henri), que la dite cité de Saint-Henri a l'intention de faire faire ces travaux par et sous la surveillance de ses employés ordinaires, et qu'elle s'adressera, les travaux terminés, à la Ville de Westmount susdite pour le recouvrement de la quote-part qu'elle a l'intention et le droit de faire payer à la dite Ville de Westmount dans le coût des dits travaux.

Le présent avis est ~~ainsi~~ donné au conseil de la Ville de Westmount pour mettre celui-ci en mesure de faire surveiller, s'il le juge à propos, par son ingénieur ou autres employés compétents les dits travaux de réparation.

Et pour toutes autres informations dont le conseil de la Ville de Westmount pourrait avoir besoin la cité de Saint-Henri adresse le dit conseil de Westmount à M.J.Emile Vanier, de la cité de Montréal, ingénieur de la cité de Saint-Henri, sous la surveillance duquel doivent se faire et se feront les dits travaux.

Fait en triplicata, à Saint-Henri, ce 30^{ème} jour d'octobre 1903.

Louis Cadore,

Avocat de la cité de Saint-Henri.



P23/E2,224

Je, soussigné, T. Thuot, huissier juré de la Cour Supérieure, immatriculé pour le district de Montréal, et résidant dans la cité de Montréal, certifie sous mon serment d'office que le trente et unieme jour d'octobre 1903, entre dix et onze heures de l'avant midi, j'ai signifié l'avis d'autre part écrit a la ville de Westmount en parlant et laissant un triplicata d'icelui a une personne raisonnable employée et en charge du bureau du secrétaire-trésorier de la ville de Westmount, au bureau principal de la dite ville de Westmount.

Fait en double à Montréal, le trente et un octobre mil neuf cent trois.

T. Thuot
H. C. P.

Signification	-----	\$1.00
Route	-----	1.25

		\$2.25

HC.

La Cité de Saint-Henri,

et

La Ville de Westmount.

Avis par la cité de Saint-Henri à la ville de Westmount que la cité de Saint-Henri fait faire les travaux de réparation à l'écrou de la rue St-Antoine.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9781

Louis Codene
re-gout rue St.
Antoine.

30/10/03.

et Avis a Westmount



P23/E2,224

P23/E2,224

Chemins de Fer, Tramways, Routes,
Aqueducs, Canaux d'Egouts,
Pavages, etc.

Installations de Pouvoirs Moteurs
DE TOUTES SORTES.

ARCHITECTURE,
EDIFICES PUBLICS ET PARTICULIERS,
ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS, ETC.

ARBITRAGES, EXPERTISES.

J. EMILE VANIER,

Ingenieur Civil et Architecte, Arpenteur
Provincial.

B.A.S.—A.M.C. Soc. I.C.—M. Soc. I.C. DE FRANCE.
M. Soc. DES ARCHITECTES DE LA P. DE Q.

...**BUREAUX:** Chambres 64, 65, 66 et 67 Edifice Imperial,
No. 107 RUE ST-JACQUES.

Montreal, le 4 novembre, 1903

Monsieur L.N.Sénécal,
Greffier de la Corporation
Cité de St.Henri.



Cher Monsieur,

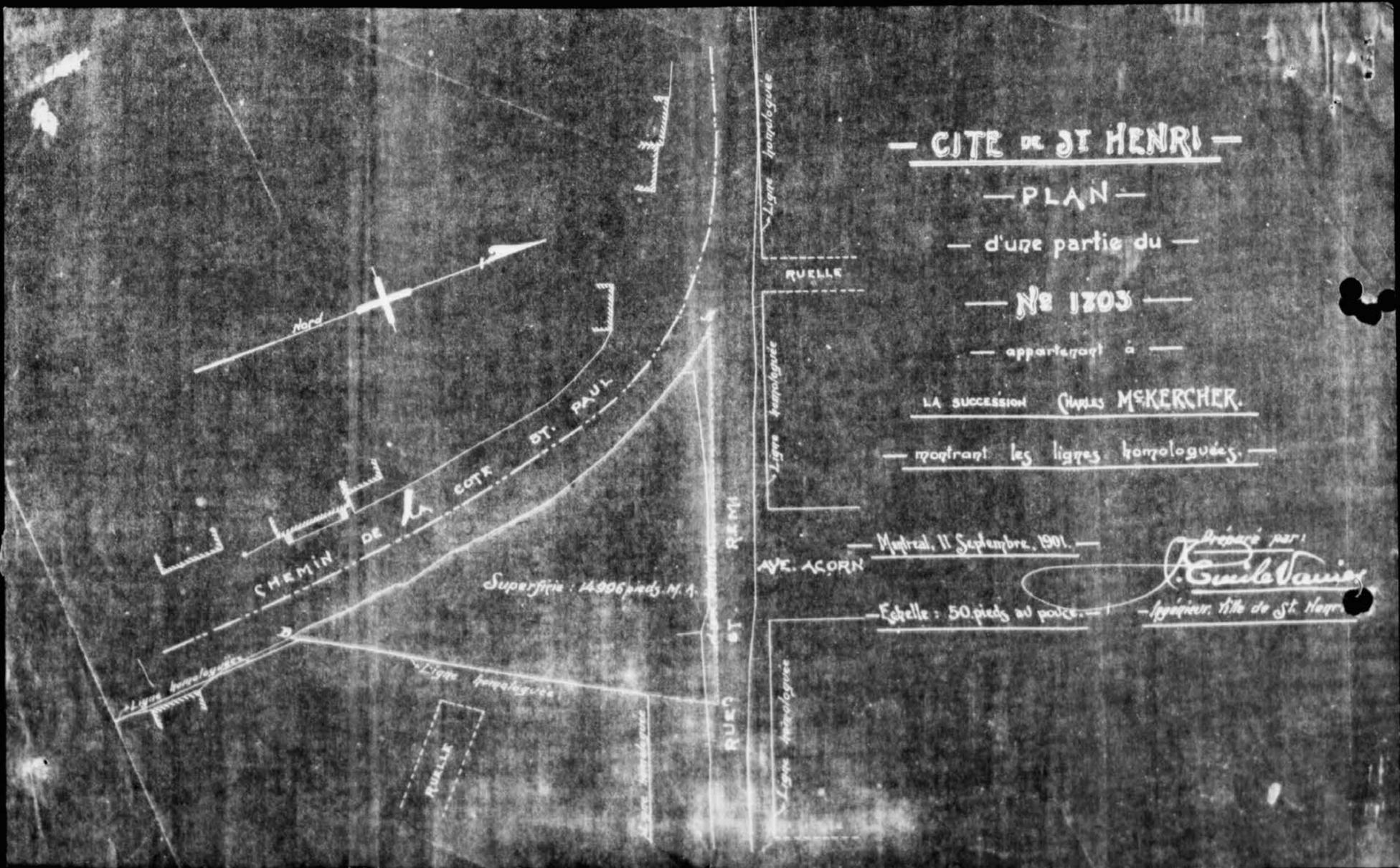
J'ai l'honneur de vous expédier ci-jointes deux copies du plan de la propriété McKercher acquise par votre corporation il y a déjà quelque temps, le tout pour annexer au contrat d'achat et à la copie qui doit vous revenir.

Bien à vous,

J. Emile Vanier



P23/E2,224



— CITE DE ST HENRI —

— PLAN —

— d'une partie du —

— N° 1303 —

— appartenant à —

LA SUCCESSION CHASLES MCKERCHER.

— montrant les lignes homologuées. —

— Montreal, 11 Septembre, 1901. —

AVE. ACORN

— Echelle: 50 pieds au pouce. —

Préparé par:
A. Guillebaud
— Ingénieur, Cité de St. Henri —

P23/E2,224

30 Octobre 1903

Province de Québec }
Cité de Saint-Henri }

A une session du Comité
Général du Conseil de la Cité de
Saint-Henri, tenue à Saint-Henri, au
lieu ordinaire des sessions du dit
Comité Vendredi le Trentième jour 5^e
Octobre Mil-neuf-cent-trois, Conformé-
ment à la loi, à laquelle session sont
présent Mr le Maire E. Guay et M. M.
W. Robidou, C. Fortier, J. Ethier, F. Sigouin,
W. Labrie, Jos. Senecal et J. Villeneuve
formant un quorum sous la présiden-
ce de Mr le Maire,

L'arrangement intervenu entre la suc-
cession M^c Kercher et la Cité, en date du
25 Septembre 1901 est ratifié à toutes fins
que de droit.

Lu une lettre de Mr. F. Bienvenu, Gerant de
la Banque Provinciale, disant qu'il a dé-
posé \$ 247,265.00 au crédit de la Cité au
15 Octobre 1903.

Mr. le Président des Finances ainsi
que son Comité sont chargés de voir Mr.
Bienvenu et de réclamer le dépôt à
l'épargne tel que stipulé à l'arrange-
ment intervenu lors de l'achat des dé-
bentures de \$ 242,000.00

Mr le Maire et le Greffier font rapport que les
sous ont été signés et déposés ce jour à
quatre heures P.M. à la Banque Provinciale.

Et la séance est levée.
L. Senecal
Secrétaire.

E. Guay
Président



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9782

Comité Général
"Succ. M^cHercher"
"Banque Provinciale"
"Emprunt \$242000.00"
30/10/03.

Voir # 9708
9723
9771

Archives Municipales
de Montréal.

Si vous vous dépar- | If transmitting this
tissez de ce document | document to another
veuillez en prévenir | party please, without
sans retard | delay, advise the
L'ARCHIVISTE | ARCHIVIST



P23/E2,224

P23/E2,224

Montréal, 30 octobre, 1903.

Au maire et aux échevins
de la cité de Saint-Henri.



Messieurs,

Vous m'avez référé une lettre de The Western Assurance Co., au sujet de la taxe d'affaires.

Voici les faits:

Un agent d'assurance, nommé Labelle, et qui demeure à Ste. Cunégonde, se disant solliciteur d'assurance pour et au compte de la dite Compagnie, a pris une licence pour faire tel commerce dans la cité de Saint-Henri. Il a déclaré qu'il prenait la licence pour lui-même comme agent de la dite Compagnie et il a demandé que la dite licence fut accordée à lui-même, personnellement.

Il voulait par là, a-t-il dit, que les autres agents de la même Compagnie ne pussent venir lui faire concurrence à Saint-Henri, en s'abritant derrière une licence qu'il avait lui-même payée de ses propres deniers. Il fut fait comme il l'avait demandé.

La dite Compagnie a d'autres agents qui font le même commerce dans la cité de Saint-Henri. M. Cartier a écrit à la dite Compagnie lui demandant le paiement de la somme de \$20.00, prix de la licence.

La Compagnie a répondu par la lettre que vous m'avez référée.

Dans cette lettre, on voit que la Compagnie réclame le droit d'employer dans Saint-Henri le nombre d'agents qu'il lui plaira avoir, postulant avoir tout payé ce qu'elle a pu devoir à la cité de Saint-Henri par suite du paiement fait par le dit Labelle.

Si nous référons maintenant au règlement des taxes d'affaires, voici ce que nous y trouvons au sujet des Compagnies et des agents d'assurances.

On lit dans le préambule du règlement que la cité de Saint-Henri impose des droits ou taxes annuelles sur certaines personnes, au nombre desquelles se trouvent "les Compagnies d'assurance et leurs agents".

Dans l'échelle des prix qui suit le préambule, on trouve: "sur chaque agent et solliciteur d'assurances, \$20.00".

Je crois par conséquent qu'il n'y a que les agents des Compagnies d'assurances qui soient tenus de payer la somme de \$20.00 annuellement, pour solliciter des assurances dans la cité de Saint-Henri.

Pour que les Compagnies d'assurances fussent aussi tenues de cette obligation, il aurait fallu non seulement les

mentionner



mentionner dans le préambule, mais aussi dans l'échelle des prix.

Il est à la vérité, dans le règlement une clause générale qui décrète que certaines personnes qui ne sont pas mentionnées dans l'échelle des prix et qui pourtant font un commerce dans Saint-Henri, devront payer la somme annuelle de \$60.00.

Cette clause ne comprend pas les Compagnies d'assurances.

Elle doit être interprétée strictement et on doit ne l'appliquer qu'aux personnes qui y sont mentionnées.

Or, on ne trouve pas les compagnies d'assurances parmi les personnes morales ou fictives qui devront payer cette somme de \$60.00.

Je crois aussi que chaque agent d'assurances qui sollicite des assurances dans la cité de Saint-Henri, qu'il réside ou ~~habite~~ dans Saint-Henri, est tenu de payer la somme de \$20.00 par année.

Le même agent qui a payé cette somme de \$20.00 peut solliciter des assurances pour le compte de plusieurs compagnies.

Par contre, s'il se trouve dans Saint-Henri plusieurs agents sollicitant des assurances pour la même compagnie, chacun doit payer annuellement la somme de \$20.00.

Votre bien dévoué,

Louis Coburn.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9783

Louis Coderre
re Taxe d'affaire
de "The Western Ass. Co."
30/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224



St Henri Oct 31. 1903

A Monsieur le Maire
Messieurs les Echevins de la
Cité St Henri. Messieurs

L'association
Immobilier de la Cité St Henri
accuse réception de documents
que vous avez bien voulu lui
procure jusqu'à ce jour, en
conséquence nous vous prions
d'accepter nos remerciements les
plus sincères en demeurant
vos humbles serviteurs

G. O. Messier secrétaire
136 St Ferdinand

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 2784

Ass. Immobilière de
Saint-Henri, remercie-
ments re. documents
31/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224

TABLEAU DEMONSTRANT L'ETAT DES
DIVERS CREDITS AU 31 Octobre 1903

DÉPARTEMENTS	CRÉDIT VOTÉ	MONTANT DÉPENSÉ	EXCÉDANT	SURPLUS
Le Conseil	3850	324534		604 66
Cour du Recorder	1200	98045		219 55
Hotel-de-Ville	1000	124210	24210	
Santé Publique	3890	313060		759 40
Picote		55460	55460	
Intérêts	65600	3571559		29284 41
Salaire, Brigade No. 1	6870	5906		904
Matériel, Brigade No. 1	500	134526	845 26	
Salaire, Brigade No. 2	4940	4387		559
Matériel, Brigade No. 2	2300	108322		1216 78
Habillements	800	65295	147 05	147 05
Fourrage	900	71280		187 20
Télégraphe d'Alarme	100	3256		67 44
Trottoirs	1000	523599	433599	
Chemins	6910	780833	89833	
Contingent	600	280724	220724	
Entretien des Prisonniers	1500	350207	200207	
Secours aux Pauvres	200	154248	134248	
Barrière Ste-Elisabeth	1500	128445		215 55
Eclairage	10000	7497		2503
Parcs	600	31508		28492
Domages	1700	530687	360687	
Frais Légaux	2100	185917		240 83
Arrosage	800	109862	29862	
Papeterie	250	14805		10195
Délégation	300	95765	65765	
Auditeurs	350	300		
Estimateurs	600	000		
Enlèvement de la Neige	2500	392050	1420 50	
Egouts, Fossés, etc.	200	58843	38843	
Expéditions		3210	3210	
R. Beckers		411215	411215	
Bellefleur		907639	907639	
Plants & Végétaux		150000	1500	
<i>Et c.</i>		1217314		



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9785

État Mensuel des
Dépenses au
31 Octobre 1903



P23/E2,224

P23/E2,224

COUR DU RECORDER

De

LA CITE DE ST. HENRI.

Mr. le Maire et MM. les Echevins de la Cité de St. Henri.

Je, App. Archambault, Greffier, ai l'honneur de faire rapport des causes entendues durant le mois d'octobre 1903, et de faire remise des argents perçus.

Recettes : \$ 159.10
Dépenses 1.00
Balance \$ 158.60

St. Henri, Novembre 1903.

Votre bien dévoué,



App. Archambault
J.H.

661	"	vs	Turgeon	
662	"	vs	Courville	
663	"	vs	Rogers	1.10
664	"	vs	Tremblay	5.00
665	"	vs	Roson	3.00
666	"	vs	Geoffrion	3.00
667	"	vs	Lamerre & Al	4.00
668	"	vs	Harfield	6.00
669	"	vs	Proulx	
670	"	vs	Ouellette	
671	"	vs	Ouellette	
672	"	vs	Davy	5.00
673	"	vs	St Yves	
674	La Cité de St. Henrivs		Bleau	22.00
675	Le Roi	vs	Lapointe	2.00
572	"	vs	Fréchette	<u>7.00</u>
				\$ 150.50

P23/E2,224

CAUSES CRIMINELLES OU OFFENSES -

646	La Cité de St. Henri	vs	Groulx	\$ 5.00
647	" "	vs	Bélanger	5.00
648	Le Roi	vs	Provost	
649	"	vs	Rivière	4.00
650	"	vs	Gamache	13.40
651	"	vs	Tessier	5.00
652	"	vs	Lefebvre	7.00
653	"	vs	Primeau	27.00
654	"	vs	Francoeur	3.00
655	"	vs	Pariseau	
656	"	vs	Létourneux	
657	"	vs	Tessier & Al	16.00
658	"	vs	Lacombe	3.00
659	"	vs	Lamontoux	2.00
660	"	vs	Riendeau	2.00
661	"	vs	Turgeon	
662	"	vs	Courville	
663	"	vs	Rogers	1.10
664	"	vs	Tremblay	5.00
665	"	vs	Roson	3.00
666	"	vs	Geoffrion	3.00
667	"	vs	Lamerre & Al	4.00
668	"	vs	Harfield	6.00
669	"	vs	Proulx	
670	"	vs	Ouellette	
671	"	vs	Ouellette	
672	"	vs	Davy	5.00
673	"	vs	St Yves	
674	La Cité de St. Henri	vs	Bleau	22.00
675	Le Roi	vs	Lapointe	2.00
572	"	vs	Fréchette	7.00
				<u>\$ 150.50</u>

P23/E2,224

CAUSES CIVILES

1096	StGermain	vs	Farrant	\$ 150.50 0.50
1097	do	vs	Searles	0.50
1098	Vézina	vs	Neveu	1.40
1099	Abinovitch	vs	Morin	0.50
1100	do	vs	Coté	1.00
1101	Dupuis	vs	Bédard	
1102	Abinovitch	vs	Gauthier	0.50
1103	do	vs	Vaillant	0.50
1104	do	vs	Thouin	0.50
1105	do	vs	Francoeur	0.50
1106	do	vs	Henault	

Saisie-arrests, jugements et exécution 2.70

Total : \$ 159.60

Dépenses pour prisonniers 1.00

Balance \$ 158.60

App. Archambault

Rapport de Octobre 1903

COUR DU RECORDER

De la

CITE DE ST HENRI

60-11/103

App. Archambault,

Greffier.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9786

Cour du Recorder
Rapport du Greffier
31 Octobre 1903



P23/E2,224

P23/E2,224

*référé au
conseil de la ville*

St Henri Oct 31-1901

A Monsieur le Maire, et Messieurs les Echevins
de la Cite St Henri, Messieurs nos propriétaires
residant entre les rues Notre Dame et St Louis, sur
la rue St Ferdinand, nous nous permettrai d'attirer
votre attention sur le besoin d'une lanterne qui devrait
être placée au coin nord de l'ouverture (de la rue) à la cour
du grand tronck.

En attendant que vous nous rendrai justice, nous demeurons
vos humbles serviteurs

S. O. Messier
J. B. Velidescours
Pierre Malloin
Louis Lemieux

William D. Morgan
J. McSandless
McSandless
Ed. M. Farlane
Lapalme
Napoleon Quimet
En lous
Damien Stratton



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9787

Requete de Citoyens
re lumiere electrique
rue St. Ferdinand
31/10/03



P23/E2,224

P23/E2,224

ARCHIVE NO.

9788

Remis a M Lavallé
& Jarry Hotel de
Ville Montréal

ce 18 Dec 07

D.M.

re cause Labelle

vs

La Cite

P23/E2,224

Protestant School Trustees of St. Henry.

OFFICE OF THE SECRETARY-TREASURER.

91 COURBÉL ST.

St. Cunegonde, November 3rd 1903

To the Mayor and Aldermen
City of St. Henry

COMMUNICATION
NOV 17 1903
CITÉ DE ST. HENRI

Gentlemen
At a regular meeting of the Board of School Trustees, held last evening I was directed to respectfully call your attention to the fact, that the Board have had several complaints from the parents of children attending their school, to the effect that these children are molested on their way to and from school, by a lot of boys in the vicinity of Desulr of St. John St.
It is the wish of the Board that you use your good offices, in preventing any future interference, if not the parents threaten to stop sending their children to our school.

I Am Gentlemen
Your Obedt Servt
Mrs C Fleming
Treasurer



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9789

Protestant School
Trustees,
se plaignent de la con-
duite de certains enfants.
3/11/03.



P23/E2,224

P23/E2,224

EUGENE PRIMEAU LL.B.

LOUIS CODERRE LL.B.

PROFESSEUR DE LA CITE DE SAINT-HENRI

BELL TELEPHONE MAIN 2764

Primeau & Coderre

Avocats ...
Procureurs, Etc.

BUREAU DU SOIR:
3683 RUE NOÛRE-DAME, ST-HENRI.

NO 8, COTE PLACE D'ARMES - EDIFICE
DES TRAMWAYS

Montreal, le 4th nov. 1903.

Monsieur le maire et aux membres de la cité de
Saint-Henri,

Messieurs,

J'ai eu l'honneur de recevoir sous ce pli
une lettre de Monsieur E. H. Stephens, avocat
qui me fait état des dommages que, d'après lui,
le juge lui accordera.

Comme vous le savez par sa lettre
il doit m'écrire demain et me dire quel
montant il accepterait en règlement.

Très bien dévoué,

Louis Coderre

COMMUNICATION
NOV 4 1903
CITÉ DE ST. HENRI

FOLIO MINUTES
203
4th novembre
1903
CITÉ DE ST. HENRI

P23/E2,224

Montreal 4th. Nov. 1903.

Louis Coderre Esq.,
54 Street Railway Chambers,
C I T Y.



Cher Confreres:-

I enclose you memo. of my claim as it would probably be made up by the Court upon the weight of evidence adduced. I will consider the question of a settlement and will write you to-morrow as to the amount which I will accept as a compromise settlement, but with a clear understanding that I do not renounce any future claim arising out of the corporation to perform its obligations towards me.

Yours truly,

Enc.

G W Stephens

the failure



P23/E2,224

Agreement to build St. Ambroise street was made Sept. 1899. Street was to have been finished and ready for use June 1st. 1900.

Estimate of Damage.

COMMUNICATION
NOV 4 1903
CITÉ DE ST. HENRI

Depreciation in value 5cts. per foot on 600,000 ft. \$30,000.00

6% interest on \$30,000.00

June 1, 1900 to June 1st. 1901	1,800.00
June 1, 1901 to June 1st. 1902	1,800.00
June 1, 1902 to June 1st. 1903	1,800.00
June 1, 1903 to June 1st. 1904	1,800.00

\$ 7,200.00

The interest is charged to June 1904 because macadam will not be completed until that date.

The arrears of Municipal taxes amount to \$1539.25

The School taxes already paid including current year. 706.80

Montreal 4th. Nov. 1903.



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9790

Louis Coderre

re Geo. W. Stephens

vs.

La Cite.

4/11/03



P23/E2,224

P23/E2,224

U A

EUGENE PRIMEAU, LL.B. LOUIS CODERRE LL.B. PROCUREUR DE LA CITE DE SAINT-HENRI

BELL TELEPHONE MAIN 2764

Primeau & Coderre

Avocats...
Procureurs, Etc.

BUREAU DU SOIR
3663 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

NO 8, COTE PLACE D'ARMES - EDIFICE
DES TRAMWAYS

Montreal, 4 nov. 1903

Messieurs le Maire et aux échevins de la cité de
Saint-Henri.

COMMUNICATION
NOV 4 1903
CITÉ DE ST. HENRI

FOLIO DES MINUTES
703
4 novembre
1903
CITE DE ST. HENRI

Messieurs, In re: Bombardier.
Je viens de recevoir
le rapport de monsieur Gamier, ainsi qu'
une lettre dans laquelle il me dit qu'il
vous a fait parvenir semblable rap-
port. Après avoir étudié ce rapport, je
crois que le propriétaire de la maison
Bombardier n'a pas souffert et ne souffre
pas de dommages appréciables à cause de la

P23/E2,224

EUGENE PRIMEAU, LL.B.

LOUIS CODERRE LL.B.

PROFESSEUR DE LA CITE DE SAINT-HENRI

BELL TELEPHONE MAIN 2704

2 Primeau & Coderre

Avocats...
Procureurs, Etc.

BUREAU DU SOIR:
3863 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

NO 6, COTE PLACE D'ARMES - EDIFICE
DES TRAMWAYS

Montreal,

190

différence de hauteur des nouveaux trottoirs.
Néanmoins, il y a certainement eu échange-
ments, comme monsieur James s'admet lui-
même.

Dans ces circonstances, il serait plus pro-
bable de faire, sous toutes réserves
des droits, une offre de quelques dollars.
Nous ne serons pas, en effet, d'une ma-
nière positive si de fait cet échange-
ment cause des dommages ou non.

Le propriétaire l'affirme, et il faut ad-
mettre qu'il est flueté en fonction de la
série.

Il y a lieu la question de prescription à
soulever dans ce cas.

P23/E2,224

EUGENE PRIMEAU, LL.B. LOUIS CODERRE LL.B. PROCUREUR DE LA CITE DE SAINT-HENRI

BELL TELEPHONE MAIN 2764

Primeau & Coderre

Avocats...
Procureurs, Etc.

BUREAU DU SOIR:
3663 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

NO 6, COTE PLACE D'ARMES - EDIFICE
DES TRAMWAYS

Montreal, 190

Ce n'est malheureusement pas une cause
qui puisse aller jusqu'à la cour suprême,
et c'est la cour suprême qui a déjà
dans une cause analogue, à l'instigation des
tribunaux de la province, que la prescrip-
tion s'appliquait.

Il est vrai que cette décision devrait être
suivie par nos tribunaux inférieurs, mais rien
ne les y oblige.

C'est bien de vous,
Louis Coderre.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9790^A

Louis Coderre
re reclamation de
F. L. Bourduas.

4/11/03



P23/E2,224

P23/E2,224

Chemins de Fer, Tramways, Routes,
Aqueducs, Canaux d'Egouts,
Pavages, etc.

Installations de Pouvoirs Moteurs
DE TOUTES SORTES.

ARCHITECTURE,
EDIFICES PUBLICS ET PARTICULIERS,
ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS, ETC.

ARBITRAGES, EXPERTISES.

J. EMILE VANIER,

Ingenieur Civil et Architecte, Arpenteur
Provincial.

B.A.S.—A.M.C. Soc. I.C.—M. Soc. I.C. DE FRANCE.
M. Soc. DES ARCHITECTES DE LA P. DE Q.

...**BUREAUX:** Chambres 64, 65, 66 et 67 Edifice Imperial,
No. 107 RUE ST-JACQUES.

Montreal, le 4 novembre, 1903

Monsieur L. N. Sénécal,
Greffier de la Corporation de la
Cité de St. Henri.

COMMUNICATION
NOV 4 1903
CITÉ DE ST. HENRI

Cher Monsieur,

Seriez-vous assez bon d'informer votre Conseil qu'il serait très important que des ordres fussent donnés pour qu'on envoie le rouleau à vapeur, sur la rue St. Ambroise, au chantier de Mr. Hénault, pour y faire le roulage durant 4 ou 5 jours consécutifs afin que l'on puisse finir ces ouvrages avant les froids.

Jusqu'à présent on aurait envoyé le rouleau lundi dernier pour une partie de la journée et depuis ce temps là on en aurait plus entendu parler.

Ce faisant vous obligerez,

Votre bien dévoué,

J. Emile Vanier



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9791

J. Emile Vanier
Travaux rue St
Ambroise.

4/11/03



P23/E2,224

P23/E2,224

J. EMILE VANIER
Ingénieur et Architecte

BUREAUX:
NO. 107 RUE ST-JACQUES
MONTREAL

Montréal, le 4 novembre, 1903.

Monsieur L. N. Sénécal,
Greffier de la Corporation
Cité de St. Henri.



Cher Monsieur,

En réponse à la nouvelle demande qui m'a été faite au sujet de l'affaire Bourduas, je vous envoie un croquis préparé en 1900, lors de votre première demande de recherches dans cette affaire et sur lequel croquis j'ai fait ajouter une ligne indiquant l'ancien trottoir avant le pavage de la rue. De tous les renseignements qu'on a trouvés et qui sont montrés sur le croquis ci-joint, il résulterait:

- 1o. que l'ancien trottoir à l'extrémité ouest de la propriété était à 1 1/2" en bas de la bordure de pierre actuelle;
- 2o. que le même ancien trottoir à l'extrémité est de la propriété Bourduas était à 3/4" en bas de la bordure actuelle;
- 3o. qu'à l'extrémité ouest de la propriété, la partie supérieure de l'allège de chassis de la cave serait à environ 1 3/4" au-dessus de la bordure de pierre du trottoir;
- 4o. qu'à l'extrémité est de la propriété Bourduas, le dessus de l'allège du chassis de cave serait à 5 1/2" au-dessus de la bordure de pierre du trottoir;
- 5o. que la bordure de pierre vis-à-vis l'extrémité est de la maison Bourduas est à 8" en bas du niveau qu'elle occupe vis-à-vis l'extrémité ouest de la même bâtisse;
- 6o. que ces 8" de pente dans la bordure du trottoir sur le front de la propriété en question, étaient amplement suffisant pour

P23/E2,224

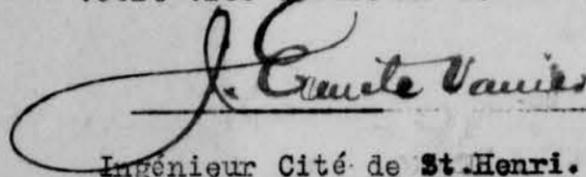
-2-

le drainage des eaux, le trottoir pourrait être construit de manière à avoir, le long de la façade de la maison Bourdus, la même hauteur que la bordure;

7o. qu'avec les renseignements ci-dessus, on remarquera que tous les allèges de chassis de cave et les seuils d'entrée des portes de magasins se trouvent à un niveau supérieur et suffisant au-dessus du trottoir.

J'ai l'honneur d'être, cher monsieur,

Votre très obéissant serviteur,


Ingénieur Cité de St. Henri.

P23/E2,224

1551

CITE ST. HENRI

Plan montrant la façade et le trottoir

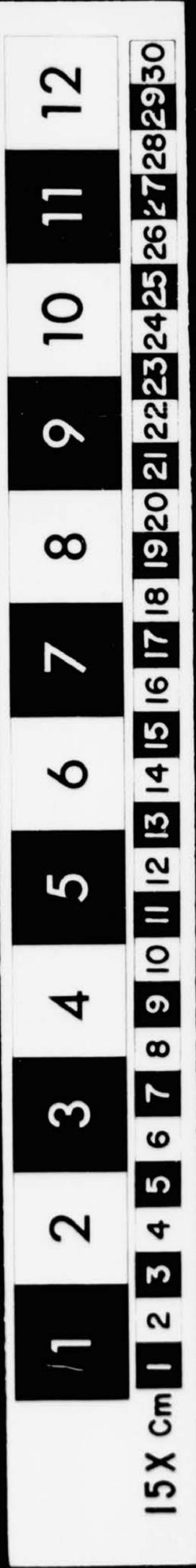
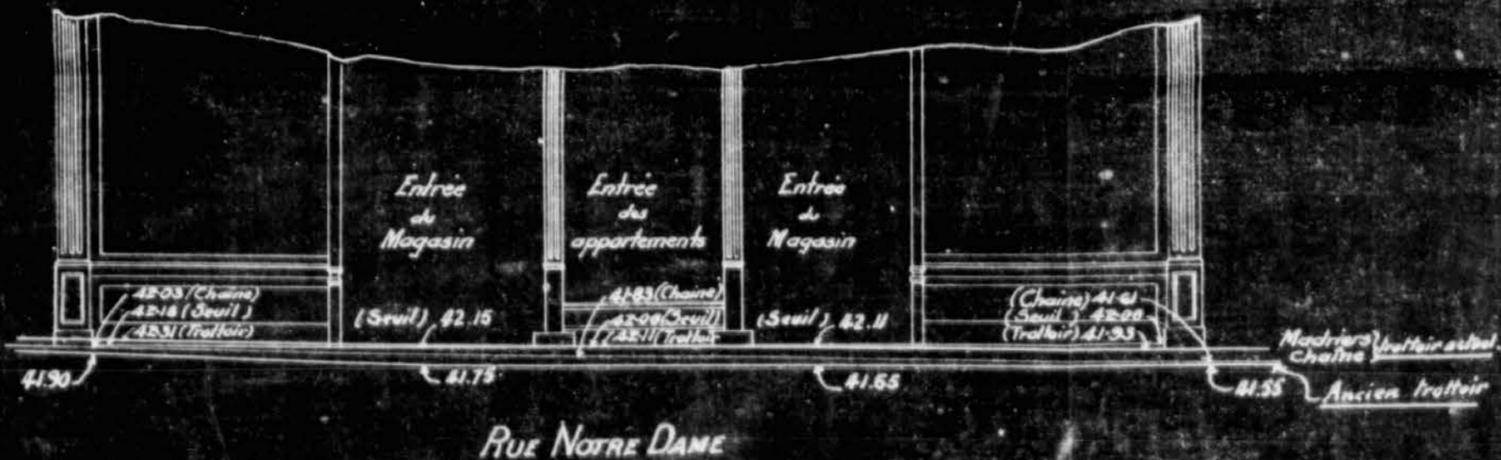
de la propriété BORDUAS
RUE NOTRE DAME No 3521

Montreal 6 Juin 1900

Prépare par:

Emile Vanier
Ingenieur, Cité de St. Henri.

Echelle 4 pds. au pce.



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9791^A

J. Emile Vanier
rapport re réclamation

F. L. Bourduas

4/11/03



P23/E2,224

St. Jovnde novembre 4^e 1903

A Monsieur le Maire et Messieurs les Echevins
de S^t Henri

Je soussigné m'engage à
mettre trois (3) pouces de terre sur le
macadam de la Rue S^t Louis et S^t Henri
pour le somme de \$845⁰⁰ huit cents qua-
rante cinq piastres.

Je prie espérer que cette somme
sera prise de suite en service convenue.

Je demeure très très dévoué

O. S. Henault

Accordé

\$845⁰⁰

pour tout le service
de la terre du canal



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9792

O. L. Henault

soumission re travaux
rue St. Ambroise

4/11/03



P23/E2,224

P23/E2,224

VILLAGE DE VERDUN NOVEMBRE 1903

A M. LE MAIRE ET A MESSIEURS

LES CONSEILLERS DE LA CITE DE ST. HENRI

MESSIEURS,

JE SOUS-SIGNE M'ENGAGE PAR LA PRESENTE A DEPOSER
SUR LE MACADAM DERNIEREMENT FAIT DE LA RUE ST. AMBROISE
DANS LA CITE DE ST. HENRI UNE COUCHE DE TERRE DE TROIS POU-
CES D'EPaisseur POUR LA SOMME DE MIL DEUX CENT TRENTE DOL-
LARS (\$ 1230.00) PAYABLE SUR COMPLETION DE L'OUVRAGE.

ESPERANT QUE LA PRESENTE SOUMISSION SERA PRISE
EN BONNE ET FAVORABLE CONSIDERATION

JE DEMEURE VOTRE TOUT DEVOUE

J. P. Picard
CONTRACTEUR

31 AVENUE GORDON

VERDUN



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9793

J. V. Leclair

Submission de rue

St. Ambroise.

4/11/03



P23/E2,224

P23/E2,224

EUGENE PRIMEAU, LL. B.

LOUIS CODERRE LL. B.

MAYEUR DE LA CITE DE SAINT-HENRI

BELL TELEPHONE MAIN 2754

Primeau & Coderre

Avocats...
Procureurs, Etc.

BUREAU DU SOIR:
3663 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

NO 8, COTE PLAGE D'ARMES

EDIFICE
DES TRAMWAYS

Montreal, 4 novembre, 1903

Au maire et aux échevins
de la cité de Saint-Henri.

Messieurs,

Veillez trouver ci-inclus un double de l'avis que,
suivant vos instructions, j'ai donné au nom de la cité de Saint-
Henri, à la ville de Westmount, in re: Travaux de réparation de
l'égout de la rue St. Antoine.

Votre bien dévoué,

Louis Coderre,

COMMUNICATION
NOV 4 1903
CITÉ DE ST. HENRI



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 9794

Louis Codene
negout rue St Antoine
avis a Westmouuk -

4/11/03



P23/E2,224